



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 15 DÉCEMBRE 2022





Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Bonsoir, mes chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir prendre place.
Je vais donc procéder à l'appel.

LE MAIRE : 27 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Jean-Claude TREMINTIN, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, Laurent MONJOLE, Claire LOUVET, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVICG et Irène DOUTSAS.

Madame Anne COVO est excusée et a donné pouvoir à Jacques GRUBER qui l'accepte ;
Madame Françoise ASKINAZI est excusée et a donné pouvoir à Éric BERDOATI qui l'accepte ;
Madame Edith SAGROUN est excusée et a donné pouvoir à Nicolas PORTEIX qui l'accepte ;
Monsieur François-Henri REYNAUD est excusé et a donné pouvoir à Diane DOMAS qui l'accepte ;
Monsieur Arnaud BOSSER est excusé et a donné pouvoir à Sacha GAILLARD qui l'accepte ;
Madame Pauline GEISMAR est excusée et a donné pouvoir à Nathalie MOUTON_VEILLÉ qui l'accepte ;
Monsieur Christophe WARTEL est excusé et a donné pouvoir à Ségolène de LARMINAT qui l'accepte ;
Monsieur Pierre CAZENEUVE est excusé et a donné pouvoir à Pierre BOSCHE qui l'accepte.

Comme vous l'avez vu, on a quelques collègues qui sont souffrants, soit du Covid, soit de la grippe, soit de je ne sais quoi d'ailleurs. C'est ce qui explique que nous ayons quelques rangs un peu clairsemés.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation à formuler. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ?
Unanimité. Je vous remercie.

II- Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire rend compte des 47 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

■ Affaires juridiques et domaniales

- Mise à disposition et location de salles : Brunet, Colonnes, Porte Jaune (7)
- Convention d'occupation domaniale pour un logement sis à Saint-Cloud, 9 bis rue René Weill
- Convention avec le Domaine national de Saint-Cloud pour les aires de jeux des lieux-dits « la Glacière » et « allée des Soupirs ».
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un stand restauration et buvette au jardin des Tourneroches, dans le cadre du Noël au Jardin les 10 et 11 décembre 2022
- Convention d'occupation précaire d'un local 18 rue des écoles au profit de l'association "Enfance et Familles de Saint-Cloud" ("EEF")
- Convention d'occupation précaire d'un local 18 rue des écoles au profit de l'association « Maison de l'Amitié »
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un espace de vente de crêpes, friandises et boissons dans le jardin des Tourneroches, dans le cadre du Noël au jardin du 10 au 24 décembre 2022
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un terrain au profit de l'association "Fédération nationale des jardins Familiaux et collectifs"
- Fixation des honoraires pour le dépôt d'un règlement d'un jeu concours auprès d'un office d'huissier de justice
- Fixation des honoraires pour la rédaction d'un bail commercial par le notaire de la Ville de Saint-Cloud
- Fixation des honoraires du cabinet [REDACTED], géomètres-experts
- 2 conventions de location des installations sportives au profit du Collège Verhaeren et du Lycée A. Dumas



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

■ Marchés publics

- Marché relatif à l'assurance dommage ouvrage concernant l'opération de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures du gymnase et de la piscine des Tourneroches
- Signature de la modification n°4 au lot 3 du marché de travaux de reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (Halle de marché - Parking souterrain - Espace public - Commerce)
- Signature d'un contrat relatif à la capture, au ramassage, au transport des animaux errants ou décédés sur la voie publique et à l'exploitation de la fourrière animale
- Modifications N°1 à la convention d'accueil pour un séjour de vacances en pension complète à la base de plein air de MEZELS et pour un séjour de vacances en pension complète sur le domaine d'AUZOLE
- Modification n°1 de l'accord-cadre relatif au nettoyage des bâtiments communaux
- Contrat de service et de concession licence TECHNOCARTE
- Contrat de service livebox Pro fibre
- Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique pour le progiciel EKSAE SIRH
- Marché d'assurance "Dommages à l'ouvrage" pour l'opération de reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (halle de marché - parking souterrain - espace public - commerces)
- Marché de signalisation horizontale des voies et annexes
- Marché de contrôle et de maintenance de la défense extérieure contre l'incendie
- Marché d'entretien des voies communales et annexes
- Marché de vérification, d'entretien et de réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux
- Marché de renouvellement de l'éclairage public rue du commandant de Lareinty
- Restauration du personnel municipal - contrat entreprises conclu avec la société Foodchéri pour la mise à disposition de produits alimentaires dans un meuble connecté
- Contrat avec la SARL COMPAGNIE ZEBULINE pour un spectacle "*L'arbre de Noucky*" à la Crèche Boucle d'Or le 13/12/22 et à la Crèche Les Petits Pas le 28/11/2022
- Contrat de prestation de services CIZOO (la cabine karaoké de SAS CIZOO pour chanter toujours juste) pour la soirée dansante du 6 janvier 2023 à l'occasion des vœux du Maire au personnel

■ Urbanisme- Voirie

- Droit de préemption urbaine pour 24 places de parking Bureaux de la Colline
- Déclaration préalable relative à la construction d'une nouvelle rampe d'accès piéton entre le marché des Avelines et le Jardin des Avelines
- Déclaration préalable à la fourniture d'un poste transformateur préfabriqué ENEDIS pour répondre aux besoins électriques du futur marché des Avelines

■ Finances

- Demande de subvention pour un parcours de cybersécurité à la ville de St Cloud
- Demande de subvention pour la modernisation et l'extension de la vidéoprotection à Saint-Cloud
- Fixation du tarif des marché traiteurs / Food Court
- Fixation du tarif des visites flash-pastilles au musée des Avelines

■ Culture

- Convention de prêt d'œuvres au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle - Musée du château de Lunéville

Voilà, mes chers collègues, pour les décisions prises depuis le dernier Conseil et nous en arrivons aux communications.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

III - COMMUNICATIONS

DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Dans quelques instants, nous allons procéder à l'examen de la délibération portant sur les orientations budgétaires. Cet exercice démocratique dont l'intitulé administratif est l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires, le ROB, est le premier acte de la construction budgétaire d'une commune. Il poursuit un objectif clair : présenter de façon la plus complète possible les grandes orientations sur lesquelles sera construit le budget de l'année à venir. Pour atteindre cet objectif, la parfaite connaissance de l'ensemble des données pouvant impacter notre budget est indispensable. Mais au fil des années, cet exercice est devenu de plus en plus complexe, tant la visibilité sur les facteurs extérieurs qui pèsent sur notre budget communal est quasi nulle. Cette année particulièrement, reconnaissez Mes Chers Collègues, que la situation est sans précédent.

En effet, à l'heure où nous tenons notre séance du Conseil municipal, Madame la Première Ministre a une nouvelle fois engagé la responsabilité de son gouvernement pour faire adopter le Projet de Loi de Finances 2023. C'est la dixième fois que l'article 49 alinéa 3 de la Constitution est utilisé pour obtenir l'adoption sans vote du Projet de Loi de Finances 2023. Compte tenu de cette décision, les députés de l'opposition qui siègent sur les bancs de l'Assemblée nationale ont jusqu'à demain 15h05 pour déposer une motion de censure.

Si aucune motion de censure n'est déposée, le PLF 2023 sera définitivement adopté sans vote. Si une motion de censure est déposée avant demain 15h05, elle sera étudiée très probablement samedi.

Si la motion de censure est adoptée le gouvernement doit démissionner. Si elle est rejetée, ce qui est très probable en ce qui concerne le PLF 2023, le texte sera définitivement adopté sans discussion et sans vote.

Au-delà du formalisme parlementaire dont je viens de faire état, cette procédure dite « du 49.3 » rend complexe la lecture des dispositions retenues. Effectivement, c'est le gouvernement et plus spécifiquement le Premier Ministre qui décide du texte soumis au 49.3 et pour le PLF 2023, nous découvrons une fois ce choix réalisé ce que contient et ce qu'exclut ce texte. Des amendements pourtant votés ne sont pas retenus et d'autres non votés, voire même non discutés en séance, apparaissent. C'est le cas dans ce texte et c'est particulièrement regrettable et démocratiquement dommageable.

Si à la complexité de cet exercice, on ajoute pour cette année la volatilité des prix liés aux énergies, je pense au gaz et à l'électricité, reconnaissez que l'exercice est lunaire !

Ceci étant dit, et malgré les réalités que je viens de décrire, nous sommes en capacité de vous présenter notre ROB pour l'année 2023. Le budget primitif 2023 sera voté en février prochain et nous pensons être en mesure de l'équilibrer sans augmentation de la fiscalité locale. Le taux communal de la taxe foncière devrait rester inchangé. Le Projet de Loi de Finances 2023 retenu par le gouvernement prévoit quant à lui une augmentation des bases de la taxe foncière de 7,1%.

Dans un passé récent, le gouvernement a supprimé un impôt qui n'était pas le sien, la taxe d'habitation, maintenant il décide d'augmenter un impôt qui n'est toujours pas le sien, les bases de calcul pour la taxe foncière.

Ces pratiques regrettables ont pour effet immédiat de complexifier la compréhension du fonctionnement démocratique de nos institutions par nos concitoyens. À l'heure où nous avons besoin de clarté, de responsabilité clairement établie pour créer le lien démocratique indispensable entre nos concitoyens et nos institutions, lien qui au fil des élections se distend de plus en plus, nos dirigeants politiques créent de la confusion et génèrent donc du désintérêt.

C'est la raison pour laquelle, j'ai décidé avec l'ensemble de la majorité municipale de mener une action résolue de transparence sur la raison d'être d'une commune. Courant premier semestre 2023, nous mènerons dans notre mairie un dimanche une journée « portes ouvertes ». Nous présenterons à tous les Clodoaldiens la réalité des compétences obligatoires que nous devons exercer et celles optionnelles que nous exerçons également. Nous communiquerons le coût réel d'une politique publique à Saint-Cloud. Combien coûte réellement à l'année une place en crèche et combien paye une famille ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Combien coûte réellement une entrée à la piscine, au théâtre des 3 Pierrots, combien coûte réellement un repas au restaurant scolaire ? Bref, vous l'avez compris, comment se construit un budget, combien tout cela coûte et comment on le finance ?

Je suis certain que beaucoup seront surpris par la réalité des faits.

Avec la majorité municipale, nous concevons cet exercice comme un travail pédagogique bénéfique pour tous. Les Clodoaldiens sont attentifs aux différentes politiques publiques qui sont développées sur le territoire de la commune, mais la complexité des circuits financiers entre la commune, l'intercommunalité, le département, la métropole, la région et l'État rendent la compréhension du système très opaque.

Cette réalité est préjudiciable à toute adhésion à un projet de société quel qu'il soit. Les commentateurs ont pour habitude de dire que notre pays est irréformable. Je ne partage pas cet avis.

Ce qui est indéniable, c'est que l'incompréhension ne génère que du rejet, c'est la compréhension qui engendre l'adhésion.

Avec notre journée « portes ouvertes », c'est très précisément l'objectif que nous poursuivons.

J'ai toujours privilégié dans mon engagement politique l'adhésion par la pédagogie et la confiance.

Faire le pari de l'intelligence collective, c'est le meilleur moyen de rendre à la politique ses lettres de noblesse ! »

Madame DE LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci Monsieur le Maire.

Les établissements culturels s'inscrivent de plus en plus dans des projets transversaux, ce qui préfigure le projet culturel de la Ville sur lequel nous travaillons actuellement et que je vous présenterai en 2023.

Une des illustrations de ce travail collaboratif en est « *les nuits de la Lecture* » qui auront lieu les 19, 20 et 21 janvier prochains.

Placé cette année sur le thème de la peur, cet événement national sera inauguré par L'ECLA à Saint-Cloud, ce sera le jeudi soir, puis les 3 Pierrots prendront la suite le vendredi avec le spectacle « Polar Grenadine » au Carré et la médiathèque y consacrera son samedi : Atelier monstres, projection de courts métrages, animation de jeux vidéo et un spectacle de comédie horrifique. Il y en aura pour tous les âges.

En janvier, notre année de commémoration « Clodoald » se poursuivra avec un concert de la Maitrise des Hauts-de-Seine le dimanche 15 janvier en l'église Saint-Clodoald. A cette occasion, nous mettrons en lumière les peintures du chœur que, je rappelle, nous avons entièrement restaurées récemment et qui racontent l'histoire du prince Clodoald, petit-fils de Clovis et fondateur de notre commune.

Quelques détails sur l'actualité de nos établissements :

■ Les 3 PIERROTS :

Pendant que le chantier avance, trois spectacles hors les murs ont déjà été programmés dont deux chez nos amis de Garches et un au Carré, c'était « la folle histoire du petit chaperon rouge », une comédie musicale drôle et décalée qui a ravi 240 spectateurs, c'était ce week-end.

■ LA MÉDIATHÈQUE :

Les dernières animations ont rencontré un franc succès, avec notamment un concert de Jazz et des contes de Noël.

Le Club ado poursuit, quant à lui, sa dynamique avec le prix manga de la Ville en partenariat, cette année, avec l'équipe du CDI du Collège Emile Verhaeren. Il est toujours possible de s'inscrire pour ceux qui le souhaitent.

Quelques événements forts prévus à la rentrée :

Le 21 janvier : *Les nuits de la Lecture* dont j'ai déjà parlé ;

Et le 4 février : *La Science se livre* sur la thématique de l'eau, cette année.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Pour finir, je précise que la médiathèque reste ouverte pendant les vacances de Noël à l'exception des samedis 24 et 31 décembre.

■ Le MUSÉE DES AVELINES :

Nous avons déjà accueilli plus de 1 300 visiteurs depuis l'ouverture de l'exposition "René Crevel (1892-1971) Confort et utopie : l'esprit Art déco". Un beau succès, mais ne vous inquiétez pas, vous avez jusqu'au mois de mars pour visiter l'exposition.

Les événements organisés en marge de cette exposition rencontrent beaucoup de succès auprès de tous les publics et les pastilles, qui sont de courtes visites thématiques, ravissent les visiteurs également.

Pour rappel, le musée sera fermé du 24 décembre au 4 janvier.

■ Le CARRÉ :

Les 2 espaces d'accueil sont désormais des lieux d'expositions, d'échanges et de convivialité avec le « So Art Café » animé par L'ECLA qui a ouvert dans le Rectangle, c'est l'espace à gauche quand vous rentrez dans le bâtiment.

Un développement de l'activité culturelle du site est prévu dès 2023 avec l'accueil de résidences artistiques et la multiplication d'expositions d'artistes contemporains.

Au-delà de ce nouvel aspect, l'activité au Carré reste dense avec l'accueil des associations du territoire, les Assemblées générales, les conférences, des formations et divers événements... Nous avons notamment accueilli récemment *le Salon de la Gastronomie et du Vin* avec 1 150 visiteurs, ou encore *le Loto* du Rotary qui a rencontré un vif succès ; c'était plein, en effet.

A ceci s'ajoutent certains événements qui ont habituellement lieu aux 3 Pierrots et que le Carré accueille pendant la fermeture, notamment des spectacles ou encore les conférences du collège Universitaire.

■ L'ECLA :

Pour compléter, je vous invite à noter 2 dates importantes qui seront proposées :

- Mardi 24 janvier : un spectacle « *Changer le monde des hommes... et des femmes* »
- Vendredi 27 janvier : « *une soirée jeux de société spéciale Moyen-Âge* » dans le cadre de nos commémorations Clodoald.

Et pour finir,

■ Le CONSERVATOIRE :

Le premier trimestre s'est achevé avec un week-end intense : concert de jazz avec 55 pianistes et le concert de Noël dans l'Église Saint-Clodoald le dimanche 11 décembre.

Et je vous invite à visiter le nouveau site internet du conservatoire qui permet de découvrir les concerts, les activités et les équipes de l'association.

Il me reste à vous souhaiter à tous un joyeux Noël et à vous remercier de votre attention !

LE MAIRE : Merci Madame DE LARMINAT, Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci Monsieur le Maire.

■ La restitution de l'enquête de l'ARS et de l'URPS était organisée le 7 décembre dernier auprès des acteurs de santé sur la couverture médicale de la Ville de Saint-Cloud. Cette restitution était complétée d'une intervention du directeur du CH4V sur la relation hôpital / médecine de ville, ainsi qu'une intervention de la Ville sur les projets d'organisation que la Ville souhaite accompagner. L'ARS 92 était également présente à cette réunion. Près de 80 personnes, 80 professionnels de santé, y ont participé, 80% des généralistes de la Ville, des médecins spécialistes, des pharmaciens, des psychiatres, les directeurs d'établissements, des infirmiers, sage-femmes, kinés, structures de soins à domicile, psychologues, ostéopathes, ... Un très large panel et un vrai succès des professionnels de santé qui ont répondu présents.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Cela a été l'occasion de créer du lien entre tous ces acteurs, de favoriser le dialogue et d'ouvrir des perspectives et notamment la création d'une *Communauté Professionnelle Territoriale de Santé* sur la Ville de Saint-Cloud. Après cette réunion, certains professionnels ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour cette CPTS et nous revenons vers tous ces acteurs début janvier pour avancer sur ce point.

Je profite d'ailleurs de ce message pour remercier les collaborateurs de la Ville qui se sont fortement engagés sur l'organisation de cette réunion du 7 décembre, qui a fait l'objet d'une intense préparation, Monsieur [REDACTED], Responsable Santé et handicap, Madame [REDACTED], Directrice du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé, et son équipe et tout le personnel de la Ville qui s'est mobilisé. Nul doute que cette réunion est un point de départ pour faire vivre la communauté des acteurs de santé de la Ville.

■ **Distribution solidaire de jouets** : Je voulais informer que samedi prochain 17 décembre au matin, dans cette salle, aura lieu une belle opération solidaire, qui a été montée en quelques jours, avec le concours actif de la concession Harley Davidson de Saint-Cloud qui avait collecté de nombreux jouets et qui les remettra en mairie aux enfants de familles en lien avec la Maison de l'Amitié et les Restos du Cœur. C'était une belle opération solidaire et merci aux bikers généreux qui rendent possible cette belle opération, samedi matin au sein de la mairie de Saint-Cloud !

■ **L'opération Hiver Solidaire** repart pour la troisième année dans les locaux de la Ville sous l'église Notre Dame des Airs et pilotée par le diocèse des Hauts de Seine. Je vous rappelle que c'est la Ville qui a réaménagé entièrement ces locaux pour les rendre accessibles pour accueillir plusieurs personnes SDF pendant les mois d'hiver. Le CCAS de Saint-Cloud participe par ailleurs activement au choix des personnes SDF hébergées pour l'hiver.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT
3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Pas de communication, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Pas de communication, Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER
4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues,

■ Selon la DEPP (Délégation de l'évaluation de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale) seuls 55% des élèves de 6^{ème} scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat atteignent un niveau satisfaisant en lecture. Seuls 34,8 % des élèves ont le niveau attendu en orthographe.

En outre, le ministère de l'Éducation Nationale indique que le nombre moyen de fautes faites sur une même dictée par des élèves de CM2 avait presque doublé en augmentant de 10,7 fautes en 1987 à 19,4 en 2021. Un accord simple de participe passé n'est écrit correctement que par seuls 36 % des élèves contre 67 % en 1987.

La maîtrise du français est durablement impactée par la baisse continue du niveau d'orthographe et de grammaire. Or chacun sait que la maîtrise de la langue écrite conditionne la capacité de raisonnement, l'accès à la culture, à la vie sociale, à la vie professionnelle. Elle impacte positivement tous les autres apprentissages : l'histoire, la littérature, les langues et la science. Sans omettre l'intelligence collective et l'esprit critique.

Que pouvons-nous donc faire en tant que ville pour combattre cette baisse de maîtrise de la langue ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Dans le temps périscolaire, nous pouvons contribuer en développant dès le plus jeune âge le goût de la lecture, tellement structurante dans le développement des enfants. Et ce goût du livre commence pour les enfants par l'écoute d'histoires dès le plus jeune âge.

Aussi nous avons sollicité l'association *Parents Enseignants Ensemble* qui va démarrer une nouvelle activité intitulée *Promenons-nous dans nos histoires* dès le mois de janvier en centres de loisir. Il s'agit d'un programme qui repose sur les bénéfices de la lecture d'histoires pour le développement des enfants, et sur un accompagnement des parents et des animateurs d'accueil de loisirs dans cette démarche. Selon cette même association, raconter régulièrement des histoires aux enfants est décisif pour leur apprentissage des savoirs fondamentaux, pour le développement de leur imagination, et pour enrichir leur vocabulaire.

■ Permettez-moi maintenant de vous faire part de mon indignation sur un autre sujet.

Le Président de la République affirmait le 3 juin, je cite : « *Je veux vous rassurer : il n'y a aucun risque de coupure parce que quand il y a des besoins, on s'approvisionne sur le marché européen* ».

Entre nous, j'ajouterai cette question : certes, mais avec quelle disponibilité et à quel prix ?

Un peu plus tard, le ministre des Transports confirmait le 22 juillet : « *Il n'y aura pas de coupure de gaz ou d'électricité cet hiver* ». Depuis, double salto arrière : le gouvernement nous a préparés à subir des coupures d'électricité. Pardon, je me reprends « des délestages programmés » selon le sabir lénifiant de circonstance.

Je me permets d'ouvrir une parenthèse sur ces délestages. En réalité, c'est une conséquence directe de l'incurie en matière de politique énergétique qui sévit de longue date et qui s'est manifestée par ce point d'orgue qu'a été la signature du décret en février 2020 de la fermeture injustifiée de Fessenheim avec l'aval du président actuel et du premier ministre de l'époque. « Moment historique », aux dires de notre actuelle première ministre, alors ministre de l'Ecologie. J'ajoute que l'impact de cette incurie, si rien ne change, sera durable, en particulier sur le prix de l'électricité, sur les capacités de production locale de nos industriels, de nos TPE-PME, de nos petits commerces, tout en remettant en cause les espoirs de réindustrialisation de notre pays et de nos perspectives de plein emploi.

Revenons à notre Ville. Pourquoi donc parler de ces délestages lors de ce conseil municipal ?

Tout simplement parce qu'ils vont en effet toucher directement les écoles, les élèves et leurs parents.

Trois créneaux sont prévus : 8H-10H, 10H-12H et 18H-20H. Je cite le ministre de l'Education Nationale :

« *Ces deux créneaux du matin, s'ils sont dans une zone qui subit un délestage, auront pour conséquence que la rentrée des élèves le jour concerné se fera en début d'après-midi, avec sans doute un repas qui sera néanmoins prévu pour les élèves qui sont à la cantine.* »

Bel engagement pris pour le compte des collectivités locales, alors que notre ministre sait, tout au moins on peut le penser, que la restauration scolaire n'est pas une compétence de son administration.

Comment, à quel moment, et par qui les parents seront-ils informés de la fermeture de l'établissement de leur enfant ? Quel accueil pour les enfants dont les parents sont dits prioritaires ? Quel service offert pendant la pause méridienne ? Quel impact sur la restauration scolaire pour les coupures du matin ou la veille pour les cuisines centrales ? Comment s'assurer après une coupure électrique que l'on puisse refaire venir des élèves dans des conditions de sécurité dans des ERP (établissement recevant du public) que sont les écoles ? Etc, etc, etc. Bref nombre de points à clarifier, à anticiper en particulier pour les communes. C'est pourquoi le DASEN, Directeur académique des services de l'Education Nationale, faisait ce matin une visioconférence avec l'ensemble des élus du 92 en charge de l'Education pour donner des éclaircissements.

Après le salto arrière, nous avons depuis hier la double pirouette. En effet RTE, après avoir été alarmiste ces dernières semaines, communiquait qu'avec la réactivation de 41 des 56 réacteurs nucléaires et avec la baisse observée de la consommation (en réalité largement imputable à l'industrie qui a limité sa production), nous pourrions sans doute éviter ces coupures cet hiver, sans pour autant, notez bien, que le risque soit totalement écarté.

Quoi qu'il en soit, la Ville, avec le service Education sera au rendez-vous et mettra dès la rentrée tout en œuvre pour anticiper, communiquer et aider au mieux les élèves et leurs parents à limiter l'impact de ces coupures.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Je vous propose Monsieur le Maire de lire la communication de Madame COVO.

LE MAIRE : Allez-y.

COMMUNICATION DE Madame COVO (*excusée, rapportée par Jacques GRUBER*)
7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Je tiens à remercier toutes les équipes du pôle Petite Enfance qui œuvrent au quotidien au service des petits Clodoaldiens.

Les maux hivernaux ont sévi et nous avons à nouveau dû moduler les horaires dans les structures, afin d'optimiser la capacité d'accueil des enfants.

A noter dans les agendas : les crèches fermeront le vendredi 23 décembre au soir pour rouvrir le mardi 3 janvier au matin.

Pour finir, dans l'espoir de vite vous retrouver, je souhaite à l'ensemble des familles Clodoaldiennes, des équipes de la Petite Enfance, à vous Monsieur le Maire et à vous tous mes chers collègues, d'heureuses fêtes de fin d'année.

J'en profite Monsieur le Maire pour m'associer aux vœux de ma collègue Anne.

LE MAIRE : Merci Monsieur GRUBER, Madame DU SARTEL.

COMMUNICATION DE Madame DU SARTEL
5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci Monsieur le Maire.

VOIRIE

■ **Éclairage** : Les travaux d'éclairage de la **rue du commandant de Lareinty** ont commencé. Nous attendons le plan de piquetage. Nous allons changer 18 candélabres qui consommaient actuellement 250 Watts chacun. Les nouveaux que nous allons implanter auront une consommation de 40 Watts chacun. Nous allons donc faire une belle économie au niveau de la consommation sur cette rue.

■ **Travaux** : Les travaux de la **rue des Villarmains et de l'avenue Caroline** se passent au mieux. Ils seront à l'arrêt pendant les 15 jours des vacances de Noël et reprendront dès la rentrée. L'entreprise qui œuvre reste très à l'écoute des riverains, ce qui permet à chacun de sortir et d'entrer sans difficulté dans leur parking ; il n'y a pas de conflit, tout se passe au mieux.

■ Je tiens également à remercier les équipes de la Voirie qui ont œuvré dans la nuit de mardi à mercredi pour saler nos rues, et qui ont fait que la circulation a pu se faire en toute sécurité mercredi matin.

PROPRETÉ

Suite à l'implantation des points d'apport de la rue d'Orléans, après avoir prévenu tous les riverains et commerces, nous avons retiré une vingtaine de bacs qui restaient en permanence sur les trottoirs.

Certains immeubles ont rendu les leurs pour utiliser les Points d'apport à 100%.

Notre vigilance reste très importante pour maintenir cette zone propre, ce que nous sommes en passe d'obtenir.

Malheureusement nous avons eu cette semaine un incendie qui s'est déclaré dans le flux emballage. Un dépôt de plainte a été effectué et nous avons pu le remettre en service dès aujourd'hui, avec l'efficacité des services, une fois de plus.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Et je prends la communication de Françoise ASKINAZI concernant le commerce.

**COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI (excusée, rapportée par Capucine du SARTEL)
9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat**

COMMERCE

■ **Animations de Noël** : Grand succès pour les animations qui se sont déroulées le samedi **10 décembre** au marché de Stella, puis l'après-midi sur le boulevard de la République et devant l'hôtel Quorum, ainsi que le **dimanche 11 décembre** sur le marché des Milons.

Des séances photo avec le père Noël avaient été organisées, ainsi qu'un service de calèche gratuit. Les petits et les grands ont particulièrement apprécié la balade à cheval et ont pu découvrir les rues de Saint-Cloud sous un autre angle !

■ **Le grand jeu des vitrines** : En cours depuis le 1^{er} décembre, des lettres ont été dissimulées dans les décors des vitrines de Noël des commerçants. Reconstituez grâce à ces lettres l'une des trois phrases secrètes et vous gagnerez peut-être deux trottinettes électriques, des drones, des enceintes portables et des boxes spéciales cuisine offerts par l'association Saint-Cloud Commerce.

Le tirage au sort et la remise des prix auront lieu en janvier.

J'en profite pour remercier les bénévoles de l'Association « *Saint-Cloud Commerce* » qui ont œuvré pour vous proposer raclette et huîtres le week-end dernier lors du Noël des Tourneroches.

■ **Opération commerciale « Spéciale Beauté »** :

Du 16 au 31 décembre, 20 commerçants de la Ville spécialisés dans la beauté et le prêt-à-porter féminin s'associent en binôme pour faire profiter à leurs clients d'offres exclusives valables tout le mois de janvier.

Durant la quinzaine des fêtes, à chaque passage en caisse chez les commerçants participants, un bon de réduction sera remis au client, à valoir chez le commerçant partenaire tout au long du mois de janvier.

■ **Les nouveaux commerces** :

- Réouverture du restaurant « *Mama Sista* » qui fait peau neuve pour devenir ***Epicerie Chérie***. Sabrina et Fanny vous accueillent à nouveau dans leur établissement où vous pourrez déguster sur place ou emporter de bons plats préparés par leur chef. Vous trouverez aussi toute une sélection d'épicerie fine et de cadeaux originaux et éthiques. A visiter sans tarder ! Ouvert du mardi au samedi, de 11h à 20h.

- Ouverture d'une nouvelle salle de sports aux Bureaux de la Colline. ***Fitness Park*** vous accueille dans ces nouveaux locaux de plus de 1 200 m². Ce nouveau club propose un large choix d'activités et d'équipements pour une remise en forme ou du perfectionnement. Ouvert tous les jours de la semaine.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

■ **Saint-Cloud Entreprises** : Le 6 décembre dernier, Saint-Cloud entreprises a organisé une rencontre autour d'un petit déjeuner. Le thème était « Inflation et flambée des prix, quel impact sur les entreprises ? » Quelles sont les conséquences financières et sociales et comment les appréhender ? »

Une table ronde composée de la directrice déléguée de la Banque de France, un cabinet de conseil en finances, un expert-comptable, un directeur d'agence digital spécialiste du patrimoine, de l'assurance et du droit, et la directrice de recherche à l'école supérieure du commerce extérieur de Paris, ont eu un débat passionnant et ont répondu aux questions de chefs d'entreprises de TPE, PME et d'ETI (Entreprise de taille intermédiaire qui a entre 250 et 4 999 salariés).

Ce rendez-vous s'est tenu dans le nouvel espace de coworking « **Work and Share** » qui se trouve aux bureaux de la Colline, bâtiment E. Cet espace de 1 200 m² propose 32 bureaux avec 150 postes modulables, 36 places en nomades, 3 salles de réunion et de nombreux services communs de type imprimante, gestion du courrier, phone box.

Et ce sera tout, Monsieur le Maire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET 6^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Merci Monsieur le Maire.

Simplement aujourd'hui, Monsieur le Maire a signé un permis de construire qu'on attendait depuis longtemps, qui est celui du promoteur « Sixième sens », qui est les anciens locaux de Capgemini, qui est un projet qui va être structurant pour la Ville, au quartier des Coteaux. C'est signé, délivré, c'est à la signature du Maire et donc maintenant les documents sont visibles, puisque le permis est délivré, pour ceux que ça intéresse. Vous verrez, c'est un bien joli projet pour la Ville. C'est important, puisque la parcelle est immense et ça va être un endroit très structurant pour la Ville, avec des installations de commerces et brasserie, il y aura toute une animation autour de cela pour rendre cet endroit vivant et attractif à la fois pour les habitants et les entreprises qui sont autour.

Voilà Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci, vous avez raison Monsieur Berthet, c'est un très très beau projet.
Monsieur TREMINTIN.

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN 8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci Monsieur le Maire.

■ Ecole des sports :

Les inscriptions aux 48 places des stages sportifs de février se feront à compter du lundi 2 janvier, à savoir :

- Un stage à dominante Zumba kids/ arts gymniques/ multisports pour les 6-12 ans du 20 au 24 février.
- Un stage à dominante jeux d'opposition type karaté / capoeira et multisports pour les 6-12 ans du 27 février au 3 mars.

L'option restauration incluant le repas du midi et le goûter peut être prise lors de l'inscription.

■ La soirée des sportifs, qui permet de mettre en valeur les résultats de nos associations sportives, sera organisée le 10 février 2023 au Gymnase des Tourneroches.

■ En ce début de saison, le Volley-ball brille par ses résultats : Les Mariannes sont 2^{ème} du Championnat de France Professionnel de Volley féminin avec 9 victoires sur 11 matchs et 7 équipes de jeunes sur 8 engagées sont qualifiées pour le 4^{ème} tour de la Coupe de France.

■ Une soirée «Basket Fluo» se déroulera le vendredi 16 décembre, à partir de 16h, au Gymnase des Tourneroches.

■ Piscine : Elle sera fermée les 24 et 25 décembre, 1er et 2 janvier.

- Les horaires « vacances » seront mis en place du 19 décembre au 2 janvier inclus.
- L'UAS Natation va mettre en place une activité pour le public porteur d'un handicap le vendredi, à partir de janvier.
- 10 nageurs « Masters » de cette section sportive sont qualifiés pour les Championnats de France.
- Très bons résultats pour le Water-Polo, 3^{ème} pour les moins de 17 ans en Championnat Ile-de-France, 1^{ère} place pour l'équipe mixte dans ce même Championnat.

En cette fin d'année, je tiens à remercier toute l'équipe du Pôle Sportif pour son engagement dans toutes nos manifestations et leur souhaiter de joyeuses fêtes.

VIVONS LE SPORT A SAINT-CLOUD !



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

LE MAIRE : Merci Monsieur TREMINTIN, Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX
10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci Monsieur le Maire.

Je vais vous donner **quelques nouvelles du chantier des Avelines**. Depuis le boulevard de la République, vous pouvez maintenant admirer, à droite de la future halle, la structure en béton clair du bâtiment « commerces » qui a été entièrement décoffrée ; on le voit très-bien de la rue si vous avez l'occasion de passer. La construction de la brasserie qui est le bâtiment qui est situé à gauche de la halle se poursuit avec, en ce moment, des travaux sur le 2^{ème} étage. Les structures de pavés de verre sont en cours d'installation sur la halle elle-même, sur le toit de la halle principale et dont le toit de la façade est maintenant bien visible du boulevard de la République. A l'arrière du site, les travaux de préparation pour la construction de la plus petite halle, qui est côté jardin des Avelines, se terminent et les premiers poteaux ont été coulés. La rampe, qui fait la liaison entre le futur marché et le jardin des Avelines, entre dans une phase d'achèvement de construction, puisqu'il ne reste qu'à couler le revêtement intérieur de la rampe. Et seront ensuite à faire les aménagements paysagers qui encadrent la rampe.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX, Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD
11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci Monsieur le Maire.

Demain, vendredi 16 décembre, se tiendra la **Commission Communale d'Accessibilité**. Elle démontre la volonté de la Ville à mener des politiques publiques à destination des plus fragiles et, en particulier, des personnes en situation de handicap, toujours en étroite collaboration avec les acteurs locaux et les usagers. En effet, celle-ci est composée de 12 membres et réunit en son sein 6 représentants d'associations ou usagers et 6 élus. Nous souhaitons au travers cette Commission partager un état des lieux précis de la politique du handicap à Saint-Cloud en valorisant les actions de la Ville et comprendre les réels besoins des populations concernées. Elle permettra également, toujours en lien avec les acteurs locaux, de mettre en œuvre les orientations de la politique du handicap que ce soit en matière d'accès aux soins ou de réfléchir à de nouvelles initiatives pertinentes à proposer en termes d'inclusion ou de sensibilisation.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Gaillard. Madame DOMAS.

COMMUNICATION DE Madame Diane DOMAS
12^{ème} adjointe à la communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas de communication. Par contre, j'ai celle de François-Henri REYNAUD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD (*excusé, rapportée par Diane DOMAS*) Conseiller délégué aux Grands évènements

■ Noël au jardin

L'inauguration de Noël au jardin a eu lieu samedi 10 décembre, dans une ambiance féérique au jardin des Tourneroches.

• **les 10 et 11 décembre** : Plus de 1 500 entrées ont été enregistrées sur le week-end.

L'association « Saint-Cloud Commerces » a proposé raclette et dégustation d'huîtres (plus de 1 100 huîtres consommées sur place ou à emporter).

• Le manège reste accessible gracieusement du 12 au 24 décembre de 11h à 19h.

• Le Père Noël revient les 17 /18 /24 décembre au jardin.

• **du 12 au 24 décembre** : Saint-Cloud Paris SF propose de consommer crêpes et chocolat chaud de 16h à 19h.

■ Boîtes aux lettres du Père-Noël

Les lutins du secrétariat du Père Noël ont déjà répondu à plus de 300 lettres, mais beaucoup de courriers sont non identifiés ! Donc pensez à bien inscrire prénom, nom et adresse, afin que le Père Noël puisse vous répondre.

Le secrétariat reste ouvert jusqu' au 20 décembre.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD 13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci Monsieur le Maire.

■ **Stationnement** : Nous avons, en cette fin d'année, quelques bonnes nouvelles à vous partager sur le stationnement en voirie.

• Tout d'abord, nous avons engagé, dans le cadre de notre nouveau contrat de délégation de service qui a débuté en mars, un vaste programme de remplacement et de rénovation des horodateurs. Au terme de ce programme actuellement en cours et qui doit s'achever d'ici la fin d'année, les horodateurs situés en zone verte seront tous mis à niveau, achevant ainsi la modernisation de notre parc qui comporte près de 250 machines.

Ainsi comme aujourd'hui en zone rotative visant à terme le zéro papier, le ticket de stationnement sera dorénavant dématérialisé. Il sera donc demandé de saisir l'immatriculation des véhicules sur l'écran tactile de l'horodateur avant de payer par pièces, par carte bancaire avec ou sans contact. Il sera bien entendu toujours possible d'obtenir un justificatif de paiement sur l'horodateur. A noter également que l'affichage de la grille tarifaire est maintenant disponible sur les écrans de ces appareils.

• D'autre part, le péage du parc en enclos d'Orléans est en cours de remplacement, afin de résoudre les problèmes récurrents rencontrés ces derniers mois. Le nouveau système permettra aux abonnés de bénéficier d'un système de lecture de plaque.

• En terme d'application de paiement, les Clodoaldiens avaient, jusqu'à présent, la possibilité de payer au moyen de trois applications mobiles leur stationnement en voirie ; Je rappelle : Paybyphone, OPnGO devenu récemment Indigo Neo et Park Now rachetée par EasyPark. Cette dernière application posait des problèmes, entre autres, parce qu'elle pouvait être amenée à facturer des services complémentaires aux usagers sans que ceux-ci en aient clairement conscience. N'ayant pu trouver de solution satisfaisante, nous avons demandé à notre concessionnaire Indigo de ne pas reconduire cette application dans l'offre de services. Elle ne sera donc plus proposée pour le paiement du stationnement à Saint-Cloud à compter du 1^{er} janvier prochain.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Afin de maintenir une offre large d'applications de paiement, nous avons choisi de la remplacer par l'application Flowbird, déjà en usage sur certaines des communes limitrophes. Cela prendra certes quelques semaines pour être effectif, mais devrait être opérationnel dans le courant du premier trimestre.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Séniors

Merci Monsieur le Maire.

■ **Activités**

Les séniors de Saint-Cloud ont été très actifs les semaines passées. Outre les activités dites ordinaires, nous avons eu :

• activités autres :

- la 2^{ème} édition des ateliers cuisine réalisés par [REDACTED], un nom prédestiné, qui nous a permis de réaliser un Tiramisu de Noël ;
- Une après-midi drôle et étonnante intitulée « Le mariage, toute une histoire, de l'Antiquité à nos jours » ;
- La décoration du sapin des Coteaux, ainsi que de la structure.

• En dehors de notre petite gare, nous sommes allés :

- à la résidence des Heures Claires pour le traditionnel bal d'automne ;
- au centre de loisirs St-Exupéry pour assister à une très belle représentation théâtrale offerte par les enfants de ce centre ;
- au restaurant municipal du centre du 5 au 9 décembre pour préparer la décoration de la salle. Plus de 20 personnes se sont relayées pour offrir un repas de l'Amitié du 10 décembre. De nombreux séniors ont assisté à ce repas tant attendu, accompagnés par des élus.

• Hors Saint-Cloud :

- nous sommes allés à Paris au musée des Arts et Métiers où [REDACTED] nous a présenté toutes sortes d'outils et expliqué leur fonctionnement ;
- à Garches pour assister au spectacle « ABBA for ever », spectacle étourdissant et spectateurs déchaînés ;
- à Champs sur Marne pour participer en tant qu'invités du Comte et de la Comtesse Cahen d'Anvers au grand réveillon de Noël.

■ **Colis de Noël**

Monsieur le Maire, accompagné de Monsieur Pierson et de moi-même, a remis les colis de Noël dans la salle des mariages, ainsi que dans les résidences autonomie.

■ **Le Club de l'Age d'Or** a fêté Noël à Limours, un repas suivi d'une après-midi dansante.

■ **Le Clodoald** évolue vers un nouveau service de transport à la demande : «**la navette Clodoaldienne** ».

Pour profiter de ce nouveau service, il faut habiter la commune et avoir plus de 60 ans ou être en situation de handicap. Elle circulera sur réservation du lundi au vendredi, hors vacances scolaires, de 9h à 12h et de 13h45 à 17h pour des déplacements dans la commune uniquement. La prise en charge pourra se faire à domicile ou à l'adresse indiquée lors de la réservation. Le trajet d'un montant de 2 € se réserve 72 heures à l'avance par téléphone. Les cartes de transport de 10 trajets chacune s'achètent en mairie auprès du CCAS. Des affiches sont apposées aux arrêts actuels et sur les panneaux d'affichage. Une lettre d'information détaillée sera envoyée aux 980 séniors connus du CCAS.

■ En ce qui concerne **le quartier Hippodrome-Fouilleuse** : le dialogue de quartier a eu lieu le 23 novembre. Peu de questions ont été posées, ce qui montre que le quartier se porte bien.

L'APAJ a reçu un chèque de 2 000 € pour aider à la réalisation du projet « devoir de mémoire », offert par le Crédit Agricole Ile-de-France.

Enfin, demain à 17h30, le chocolat chaud traditionnel sera offert aux enfants de l'école par l'APAJ Fouilleuse. Vous êtes tous invités. Vous rencontrerez également le Père Noël.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Le MAIRE : Merci Madame Guezeneq. Monsieur VEILLEROT.

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT
Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Je n'ai pas de déclaration.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame MOUTON-VEILLÉ.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ
Conseillère municipale déléguée au quartier COTEAUX / BORDS DE SEINE

Merci Monsieur le Maire.

Pas de déclaration pour moi, mais, par contre, pour Madame Geismar.

COMMUNICATION DE Madame GEISMAR *(excusée, rapportée par Nathalie MOUTON-VEILLÉ)*
Conseillère municipale déléguée au quartier VAL D'OR

Merci Monsieur le Maire.

Les habitants du quartier du Val d'Or sont très heureux que l'animation de « Noël au jardin » soit organisée au parc des Tourneroches et apprécient le manège, la maison du Père Noël et la convivialité.

Madame Geismar souhaite, et je me joins à elle et à l'ensemble du Conseil municipal, aux agents municipaux et aux Clodoaldiens, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN
Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci Monsieur le Maire.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce matin pour attribuer le marché de vérification, d'entretien et de réparations des jeux dans les squares, les crèches, les écoles maternelles et au centre de loisirs Val d'Or.

Le résultat est le suivant :

- Pour le lot 1 dit vérification, c'est l'entreprise « Récré'Action » qui a été retenue ;
- Pour le lot 2 dit entretien et réparations, c'est l'entreprise « Jullien » qui a été retenue.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame MICHOUDET.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

COMMUNICATION DE Madame Diane MICHOUDET
Conseillère municipale déléguée au quartier PASTEUR / MAGENTA

Merci Monsieur le Maire.

Les Dialogues de quartiers PASTEUR / MAGENTA et MONTRETOUT / COUTUREAU se sont tenus en distanciel le lundi 21 novembre. Ont été abordés les sujets suivants : vie des quartiers, encombrants, sécurité écoles, puis l'avancement du marché des 3 Pierrots et enfin le Grand Paris.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PUJOL.

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL
Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE-VILLAGE

Pas de communication.
Merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Madame PEIGNÉ.

COMMUNICATION DE Madame PEIGNÉ
Conseillère municipale déléguée au quartier MONTRETOUT / COUTUREAU

La communication vient d'être faite par ma collègue de quartier.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur MONJOLE.

COMMUNICATION DE Monsieur MONJOLE
Conseiller municipal délégué aux Transports et aux grandes infrastructures de transport

Merci Monsieur le Maire.

Quelques nouvelles du **projet du Grand-Paris Express** : vous savez, la ligne Ouest de ce métro automatique devrait être mise en service à l'horizon 2030, si tout va bien. Si ce délai, qui nous sépare de cette date, peut sembler lointain, il n'est rien au regard de la complexité du chantier à venir qui durera plusieurs années. Vous le savez, nous accueillerons sur le territoire de la commune une des 11 gares de cette ligne, plusieurs dizaines de mètres sous l'actuel parking se trouvant en face de l'hôpital. L'aménagement de cette zone sera profondément remanié, comme vous pouvez l'imaginer. Pour les besoins des travaux et parce qu'il n'était pas possible de procéder différemment, le bâtiment de l'ancienne gare sera déconstruit mais la Ville a réussi à imposer à la société du Grand Paris, qui est chargée des travaux, de le reconstruire à l'identique et au même endroit à l'horizon 2030 et d'en profiter pour valoriser sa présence là où ce bâtiment est un peu noyé dans l'aménagement actuel de la zone.

Le temps des grands travaux n'est pas encore venu, mais un tel chantier ne se met pas en place en un claquement de doigts. Aussi, début de l'année prochaine, ce bâtiment commencera à être vidé et devrait être déconstruit en 2024. Ces opérations vont nous conduire à neutraliser l'actuel parking de taxis. Nous sommes en train de chercher des solutions pour pallier cette indisponibilité temporaire en concertation avec les chauffeurs de taxi.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Une réflexion plus large est en cours sur l'aménagement des espaces dans cette zone qui deviendra un pôle multimodal où tous les modes de transports auront leur place. Nous avons un dialogue nourri avec nos partenaires pour en faire une zone où la circulation de tous, véhicules et piétons, sera plus fluide et plus sûre. Notre ambition aussi est d'en faire un lieu de vie pour les Clodoaldiens et pas seulement une zone de transit.

Le MAIRE : C'est exactement l'enjeu auquel on est confronté, vous avez raison. Merci Monsieur Monjole. Madame LOUVET.

COMMUNICATION DE Madame LOUVET Conseillère municipale déléguée à la Ville Numérique

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je profite de cette communication pour revenir sur la problématique de la fibre que nous rencontrons depuis presque 2 ans sur la Ville. Nous avons donc trois types de problématique actuellement :

1. Tout d'abord, une problématique d'ordre structurel liée au déploiement de la fibre sur Saint-Cloud. Aujourd'hui, même si 90% des locaux sont raccordables à la fibre, les 10% restants ne sont pas raccordés et le rythme de déploiement actuel est encore trop lent. Pour rappel, nous avons deux opérateurs d'infrastructures sur la Ville : XP FIBRE (anciennement COVAGE) et ORANGE.

Les deux autres problèmes sont plutôt conjoncturels :

2. Le deuxième, qui est lié à la timide reprise du déploiement de l'installation de la fibre pour les 10% restants, est le fait qu'on constate un nombre important de débranchages sauvages de Clodoaldiens faisant écho à des pratiques de sous-traitance.

3. Le dernier problème est lié à des actes de vandalisme que l'on constate sur les réseaux parfois insuffisamment sécurisés.

Je vais ici vous rappeler que la Ville met tout en œuvre pour mettre la pression sur les opérateurs, puisque nous n'avons pas la compétence pour le déploiement de la fibre.

Nous échangeons quasi quotidiennement avec XP FIBRE et ORANGE ; Monsieur le Maire est en échange avec le président d'XP FIBRE. Nous attendons d'ailleurs une présentation de leur part d'un plan d'investissement sur la Ville pour l'année à venir. Et c'est également le cas avec ORANGE.

Nous avons mis à jour notre site internet pour vous aiguiller et aiguiller au maximum les Clodoaldiens sur ce sujet et cette problématique du moment.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame Louvet

Nous en avons terminé avec les communications et nous passons à la délibération n° 89.

IV - DÉLIBÉRATIONS

89 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE : Je vous propose de reconduire notre collègue Sacha GAILLARD.

Pas d'autre candidature ? Pas de votes contraires ? Pas d'abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.

90 : RÉVISION N° 2 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHÉ DES AVELINES

Monsieur PORTEIX : Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc nous avons, par une délibération du 25 mars 2021, mis en place cette autorisation de programme pour gérer notre investissement sur les travaux de réhabilitation du marché des Avelines. Pour rappel, ce dispositif nous permet de répartir sur différents exercices l'investissement.

Nous avons déjà révisé une première fois cette autorisation de programme à la fin de l'année dernière pour ajuster les différents montants répartis sur les différentes années au plus juste suite à l'année écoulée.

Et nous refaisons cette année le même exercice et donc la révision numéro 2 est en fait une révision des montants de la répartition des montants restants entre 2022 et 2023, pour ajuster l'année 2022 au plus juste par rapport aux réalisés réels, c'est à dire et donc du coup 5 000 000 d'euros pour 2022 et 7 199 800 euros pour 2023.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Porteix.

Notre collègue, Rapporteur de la Commission des Finances étant absent ce soir, c'est Madame LOUVET qui rapporte.

Madame LOUVET : La Commission émet un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur cette délibération 90 ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines,

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2021 approuvant la révision n°1 de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines,

CONSIDÉRANT qu'il convient de revoir la répartition des crédits de paiement afin d'être en cohérence avec l'avancement des travaux,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines dont le détail est présenté ci-dessous :

N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
000001	Réhabilitation Marché des Avelines	14 636 200 €	2 436 400 €	5 000 000 €	7 199 800 €

ARTICLE 2 : **AUTORISE** les reports des crédits sur l'année N+1 automatiquement.

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget des exercices concernés.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

91 : RÉVISION N° 1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA RESTRUCTURATION – EXTENSION DU CINÉMA THÉÂTRE DES TROIS PIERROTS

Nicolas PORTEIX : Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc c'est la même chose, alors là c'est le 31 mars dernier que nous avons mis en œuvre cette autorisation de programme. Depuis, il y a eu un gros travail, une phase très active de conception et de réalisation sur ce projet et notamment une évolution importante de son périmètre puisque ont été intégrés depuis également, en plus de ce que nous avons décrit, l'intégration de la rénovation de la salle, sols et fauteuils. Et donc, cette fois-ci, c'est une révision de la répartition des montants entre 2022 et 2023, mais également du total. Et donc dans cette nouvelle révision, le montant total de l'autorisation de programme est de 3 680 000 €, avec 250 000 € sur 2022 et le solde sur 2023.

Le MAIRE : Merci Monsieur Porteix. Madame la Rapporteuse.

Madame LOUVET : La Commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2022 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative à la restructuration – extension du théâtre des Trois pierrots,

CONSIDÉRANT qu'il convient de revoir le montant global de l'AP/CP et la répartition des crédits de paiement afin d'être en cohérence avec l'évolution du projet, la réalité des prix des marchés publics et l'avancement des travaux,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de restructuration - extension du cinéma théâtre des Trois pierrots dont le détail est présenté ci-dessous :

N° AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2022	CP 2023
<u>000002</u>	Restructuration - extension du cinéma théâtre des Trois pierrots	3 680 000 €	250 000 €	3 430 000 €

ARTICLE 2 : **AUTORISE** les reports des crédits sur l'année N+1 automatiquement.

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget des exercices concernés et sont indiqués en HT.

92 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022

Monsieur PORTEIX : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Nous arrivons à la fin de l'exercice 2022 et cette dernière décision modificative a pour but d'ajuster par rapport aux réalisés un certain nombre de montants. Il y a notamment les deux autorisations de programme que nous venons de voir. Également un certain nombre de recettes et de subventions ; en fait, des recettes d'investissement, des subventions de la Région et du Département à travers le contrat de développement dont nous avons parlé au dernier conseil municipal et également de la CAF.

Ces subventions-là, nous ne pouvons pas les inscrire dans notre budget avant qu'elles n'aient été notifiées. Maintenant qu'elles le sont, nous pouvons les inscrire à travers cette décision modificative. Et il y a également



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

un ajustement d'écritures d'ordre. Et puis un ajustement du coup, puisque nous avons un certain nombre de recettes de l'inscription d'emprunt qui du coup est inscrite au plus juste, et là, elle va être portée à 7 162 209 euros au titre de l'année 2022.

Le MAIRE : Merci Monsieur Porteix pour ces explications. Madame la Rapporteuse.

Madame LOUVET : La commission des Finances émet à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Y a t-il des questions ? Pas de question sur cette DM 1. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2022 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2022,

CONSIDÉRANT l'annexe ci-après explicitant les éléments de la décision modificative n°1 de l'exercice 2022,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget de la Ville pour l'exercice 2022 telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

93 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Toujours Monsieur PORTEIX.

Monsieur PORTEIX : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Donc vous avez parlé tout à l'heure de notre calendrier budgétaire. Cette année, nous allons donc tout à l'heure parler du ROB, du Rapport d'Orientations Budgétaires et nous voterons le budget le 9 février. Et donc entre le 1er janvier et le 9 février 2023, pour que nos projets d'investissements continuent à avancer, il nous faut voter l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote de notre budget. C'est l'objet de cette délibération et donc vous avez un tableau qui détaille ces différents crédits pour un montant total de 2 065 200 €, et vous verrez que les plus gros montants sont des investissements dans le domaine de l'informatique et surtout des bâtiments, des travaux, notamment pour les 3 Pierrots et le marché des Avelines.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame la Rapporteuse.

Madame LOUVET : La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015,

VU la délibération n°2021-91 du 16 décembre 2021 portant approbation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

VU la délibération n°2021-92 du 16 décembre 2021 portant approbation du rapport social unique,

VU le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération,



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2023, qui a donné lieu à un débat, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

94 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Nicolas PORTEIX : Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc j'imagine que vous l'avez tous lu, je vais le parcourir et le commenter.

Donc sa première partie décrit les éléments du contexte national et local. Donc là je vous invite à bien regarder les chiffres du contexte national, puisque nous sommes dans un contexte national un peu particulier avec une très forte inflation ; avec également un déficit public qui s'est stabilisé à 5% et une dette publique qui s'est stabilisée également, mais qui reste à un niveau très important. Et ça a des impacts ensuite, du coup, à travers le projet de loi de finances, notamment sur la révision des bases qui constituent le gros de nos recettes.

■ Les conséquences locales : donc on vient de voir le calendrier budgétaire, nous voterons notre budget le 9 février et dans les conséquences, par rapport à ce qui est prévu pour le PLF, à voir si tout cela se confirme bien, il y a un impact. Il était prévu un impact lié à la réforme des indicateurs financiers, puisque la suppression de la taxe d'habitation a, par effet de rebond ensuite, des impacts également sur tout un tas d'autres dispositifs, dont les péréquations FSRIF et FPIC. Cet impact-là avait été neutralisé l'année dernière et devait petit à petit être introduit avec un lissage sur 5 ans. Il apparaîtrait que, pour l'année 2023, il y aurait de nouveau une neutralisation complète de l'impact de ce dispositif et que donc tout cela serait reporté à partir de 2024.

Les autres impacts importants par rapport à notre budget : il y a la DGF, la dotation globale de fonctionnement, qui, pour l'année 2023, se verrait abonder de 320 000 000 d'euros. Alors le montant total est 26 milliards ; C'est évidemment pour l'ensemble des communes. Ce qui donc pourrait nous laisser espérer que, pour l'année 2023, et peut-être pour la première fois depuis longtemps, elle ne diminuerait pas à nouveau, puisqu'elle a été au cours des 10 dernières années pratiquement divisée par 10. L'année dernière, c'était un peu plus de 600 000 €. Le gouvernement a, par contre, signalé que 95% des collectivités par rapport à cet amendement verraient leur dotation se maintenir ou augmenter. Nous avons quand même des craintes importantes d'être plutôt dans les 5% qui la verraient du coup probablement diminuer, et nous allons rester prudents dans les estimations pour notre budget.

La revalorisation des bases : Vous en avez parlé tout à l'heure et donc elle serait de 7,1% pour l'année 2023. Dans le rapport d'orientations budgétaires, ce chiffre n'était pas encore connu et nous étions partis sur un pourcentage un peu plus prudent de 6,2 %. On verra tout à l'heure les montants que ça implique.

Enfin, l'évolution : dans le projet de loi de finances, il serait prévu un dispositif pour instaurer une limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des communes, qui est quelque chose assez bien définie. Ce dispositif, pour l'instant, on ne l'a pas pris en compte dans l'Europe, parce que les modalités précises d'application ne sont pour l'instant pas du tout suffisamment claires et suffisamment connues pour que nous puissions le mettre en œuvre.

Vous avez ensuite dans le document, à la page 7, un éclairage un peu prévisionnel sur l'atterrissage de l'exercice 2022 que je vais passer du coup rapidement. On va plutôt parler de 2023 qui se poursuit à la page 9. Et donc, nos grandes priorités, nos grands axes pour 2023 sont au nombre de 4.

- 1- Le principal, c'est la poursuite de notre programme d'investissement qui est un programme très ambitieux au service des Clodoaldiens et qui se traduit notamment par les projets en cours du marché des Avelines et des 3 Pierrots, mais aussi tous nos travaux d'amélioration de nos équipements publics et du patrimoine communal.
- 2- Ensuite, la deuxième priorité, ce sont à nouveau les très fortes contraintes qui pèsent sur notre budget de fonctionnement avec un effet cisaille très puissant entre, d'une part, les péréquations, la baisse de la DGF, qui vont probablement se poursuivre l'année prochaine malheureusement. Alors l'augmentation pour les péréquations et la baisse pour la DGF et, par ailleurs, l'explosion du coût de l'énergie et l'inflation, qui pèsent également très fortement sur les dépenses dans notre budget.
- 3- Sur la pression fiscale, comme vous le disiez tout à l'heure Monsieur le Maire, il est prévu cette augmentation des bases et qui donc conduira, pour les Clodoaldiens propriétaires, à une augmentation de leur taxe foncière.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

De notre côté, la municipalité souhaite ne pas augmenter le taux et donc conserver le taux actuel. C'est le même taux depuis 2015 pour la taxe foncière. Voilà, tout cela à confirmer d'ici le 9 février, en particulier, lié à l'évolution du coût de l'énergie. Mais c'est notre souhait, c'est vers cette direction que nous allons travailler.

- 4- Enfin, le quatrième axe, c'est la situation financière de la Ville et son endettement qui reste une situation de crise financière, qui reste saine et l'endettement qui reste maîtrisé. Comme je vous l'avais expliqué pendant le budget 2022, nous avons, au cours des quatre dernières années, préparé la Ville à son programme d'investissement en désendettant la Ville. On avait baissé la dette de près 4 000 000 d'euros. Cette année, les programmes d'investissement sont pleinement en cours et donc la Ville s'est à nouveau endettée de 4,8 millions d'euros, en rejoignant du coup un peu plus que le niveau de 2018, on verra cela un tout petit peu plus en détail tout à l'heure, tout cela restant particulièrement maîtrisé.

Si on rentre dans l'équilibre général du budget, vous l'avez à la page 10 avec une comparaison, avec un atterrissage prévisionnel 2022. Et, dans les détails, sur **les recettes**, le produit des services est attendu à peu près constant par rapport à 2022, lié notamment à la fermeture des 3 pierrots pendant cette année de travaux et à d'autres facteurs qui sont décrits.

Pour les autres recettes : Il y a des recettes fiscales et, dans le document, une estimation de la hausse des bases de 6,2%, ce qui nous donnerait du coup le produit des recettes fiscales qui serait évalué à 33,8 millions d'euros. Dans les autres recettes de notre budget, à remarquer aussi les droits de mutation qui sont particulièrement difficiles à estimer, parce que particulièrement volatiles d'une année sur l'autre, en fonction de tout un tas de facteurs très difficiles à prévoir. Nous prévoyons d'inscrire dans le budget 3,5 millions d'euros, un peu moins que le réalisé pour l'instant de cette année, sachant que nous préférons avoir une approche prudente, puisque d'une année sur l'autre, il peut y avoir d'énormes variations sur les droits de mutation.

Les autres dotations : il y a la DGF dont je viens de parler. Vous avez les chiffres, pour rappel en 2013, c'était un peu plus de 5 millions €, en 2022, c'était 614 000 €, donc la DGF a fondu. Nos craintes sont que ça continue, peut-être un peu moins qu'on ne pourrait le craindre en raison de cet amendement dont je vous ai parlé tout à l'heure. Nous resterons prudents et nous avons prévu d'inscrire 300 000 € pour le budget 2023.

Dans les autres produits, une recette exceptionnelle, prévue pour l'année prochaine, qui est le droit d'entrée du délégataire du stationnement pour le parking des Avelines qui, au moment de la mise en service de ce parking, versera à la Ville 3,9 millions €.

De manière globale, le volet « **dépenses de fonctionnement** » est très impacté par 3 facteurs qui sont le coût de l'énergie et l'inflation dont j'ai parlé, Et puis sur la masse salariale, il y a également un certain nombre de facteurs qui sont des facteurs externes qui viennent influencer le budget de la Ville. Il y a notamment un certain nombre de dispositifs dont la révision du point d'indice qui vient d'augmenter de manière significative le coût de la masse salariale entre 2021, 2022 et 2023, puisque c'était le 1er juillet 2022 que ce dispositif est entré en œuvre. Pour l'année 2023, nous prévoyons des charges de personnel pour un total de 22 700 000 €.

Les charges à caractère général sont du coup également en augmentation et pour l'essentiel liées au coût de l'énergie en fait et un peu aussi à l'inflation. Donc nous avons un certain nombre de contrats qui vont évidemment évoluer en fonction de l'inflation, et puis les coûts de l'énergie connaissent une augmentation très importante. Pour préparer ce rapport d'orientations budgétaires, les simulations qui ont été faites sont sur les bases d'une électricité dont le coût serait multiplié par 2 et pour le gaz, le chiffre n'est pas encore complètement définitif. Mais ce qui nous est annoncé aujourd'hui serait une multiplication autour de 3,7. Ce qui, les deux cumulés, générerait pour la Ville, par rapport à l'année 2022, un surcoût de 2,5 millions € ; Donc d'un surcoût, particulièrement important.

Dans les autres charges : nous avons les subventions aux associations : ce que nous projetons pour 2023, c'est un montant total des subventions aux associations de 2 750 000 €, en augmentation par rapport à 2022 de 110 000 €. Ces subventions et ces ajustements sont faits en étroite collaboration et en discussion avec les associations pour les accompagner dans leurs projets et soutenir le tissu associatif local.

Nous avons également le FCCT qui est la somme que nous reversons à notre territoire POLD qui, dans le cadre d'un pacte financier entre les différentes communes de POLD, va être reconduit pour les années 2022 et 2023 et qui sera prévisionnellement autour de 8 500 000 €, ce qui est un montant très favorable à la Ville par rapport au FCCT-socle qui serait le montant par défaut sans ce pacte financier.

Après, nous avons, à la page 13, vous trouverez ce qui s'appelle les atténuations de produits qui sont en fait essentiellement les péréquations, puis la pénalité SRU. Je le rappelle à chaque fois, l'évolution des péréquations, au cours des 10 dernières années, elles ont été multipliées par 10.

Pour rappel, il y a 10 ans, le total des péréquations était 658 000 € ; pour 2022, juste la part communale a atteint plus de 7 millions d'euros. Pour 2023, nous avons du mal à nous projeter dans un scénario où elle baisserait, ne



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

serait-ce qu'un peu. Nous prévoyons une petite hausse et espérons ne pas avoir une très mauvaise surprise, comme cette année par exemple. La pénalité SRU est plus facilement prévisible puisqu'elle dépend d'un nombre de facteurs que nous pouvons calculer sans difficulté au niveau de la Ville et donc là ce qui est prévu pour 2023, c'est 1 150 000 €.

Si nous passons sur **le budget d'investissement** :

■ **Au volet des dépenses**, vous allez retrouver les différents projets dont j'ai parlé. Pour les grands montants des dépenses il y a évidemment le projet qui se poursuit du marché des Avelines et de réhabilitation des 3 Pierrots. Vous avez également tout ce qui concerne nos travaux sur les bâtiments publics. Pour l'instant, nous prévoyons une somme de 2,9 millions d'euros pour ces différents travaux : la poursuite des travaux au gymnase des Tourneroches ; et des programmes de modernisation du patrimoine : performance énergétique du bâti, chaufferies, sanitaires dans les écoles stores de protection solaire, rénovation de la toiture de l'église qui va se poursuivre, la réalisation de différents programmes (vous en avez la liste à la page 15). Sur l'espace public, la somme actuellement prévue est 1,8 million d'euros pour le budget 2023 est particulièrement axée sur les installations d'éclairage public, Madame du Sartel vous a parlé tout à l'heure d'une rue ; l'année prochaine, ce sera probablement 2. Quelque chose qui va être amplifié et qui est effectivement aussi vertueux pour les coûts en énergie qui pèsent sur le budget de la Ville.

Le programme d'acquisitions pour l'année prochaine est assez important avec des projets qui ont été reportés, un en particulier de cette année. Et s'ajoutent d'autres pour l'année prochaine. Alors on les a à la fois en dépenses et en recettes. Le montant total des acquisitions en dépenses, c'est un peu moins de 14 millions d'euros. On verra tout à l'heure ce que ça représente en recettes. Il y a un certain nombre de projets, on vend et on achète, pour d'autres, ce sont des biens que nous avons déjà achetés et que nous revendrons l'année prochaine. Enfin, dans les dépenses, le dernier item que je vous souhaitais mentionner, c'est celui concernant le logement social. Ce que nous inscrivons dans le budget sont des projets qui sont aujourd'hui mûrs, clairement identifiés et qui pourront, selon toute vraisemblance, être réalisés. Et ces projets-là atteignent une somme totale de 656 000 €.

■ **Sur le volet des recettes**, on retrouve nos recettes classiques qui sont le FCTVA et les taxes d'urbanisme. Vous en avez les montants en bas de la page 15, il y a également les subventions d'équipements, dans le cadre du contrat avec le Département, qui représentent des sommes assez importantes pour subventionner nos grands projets. Et puis il y a les cessions foncières et donc on là, vous avez la liste également, le montant total serait d'un peu un peu moins de 22 millions d'euros. On va retrouver notamment un certain nombre de choses qui sont déjà passées au Conseil, notamment la dernière fois, l'hôtel de la Porte Jaune, les parkings qu'on verra tout à l'heure.

Pour finir, je vais vous faire un petit commentaire sur la dette dont j'ai parlé brièvement tout à l'heure. Donc un petit point à la fin de cette année, au 31 décembre 2022 : la dette totale de la Ville s'élève à 32 685 286,31 €, soit 1 068 € par habitant, ce qui est plutôt faible par rapport à la moyenne des Hauts-de-Seine qui approche les 1 300 € par habitant. Donc comme je vous l'ai signalé cette année, la dette a augmenté de 4,8 millions d'euros et a rejoint un petit peu plus que le niveau de 2018 ; sachant qu'entre-temps la Ville a financé un programme d'investissement de plus de 35 millions d'euros. Voilà.

Et le rapport se termine en fait par un certain nombre d'indications concernant les ressources humaines. Tout à l'heure, je vous ai donné le budget total de la masse salariale mais, là, vous avez un peu le détail de comment sont structurés les effectifs, comment ils évoluent dans le temps. Le prévisionnel 2023 est d'atteindre 442 TP, ce qui est à peu près le référentiel de 2019. En fait, on a eu au cours des dernières années, un effectif qui a légèrement baissé et on fait évidemment un certain nombre d'efforts pour retrouver l'effectif que nous avons précédemment, notamment sur un certain nombre de priorités de recrutement qui sont le secteur de la Petite Enfance, le pôle Sécurité, mais aussi les services techniques et la direction des Ressources Humaines. Voilà donc, j'en ai parlé tout à l'heure, le montant total de la masse salariale et vous avez les différentes composantes qui affectent ce montant et qui justifient son évolution entre l'année 2022 et 2023 (à la page 20 si vous souhaitez avoir le détail). Voilà.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci Monsieur Porteix pour cette présentation tout fait complète. Madame la Rapporteuse.

Madame LOUVET : La commission prend acte de ce rapport et a entendu successivement :

I- Tout d'abord les questions et observations de Monsieur Maychmaz :



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Monsieur MAYCHMAZ s'interroge sur la possibilité d'adopter, en concertation avec les autres communes de POLD, un régime dérogatoire au régime de droit commun pour le FPIC.

Ce à quoi Monsieur le MAIRE répond qu'une telle proposition, qui nécessiterait un accord à l'unanimité, aurait peu de chances d'aboutir.

Monsieur MAYCHMAZ s'interroge sur la pertinence d'une mutualisation de certains équipements énergivores, comme la piscine, avec la commune de Garches, en restreignant son accès à certaines catégories d'usagers (périscolaires, sports-études et santé).

Ce à quoi Monsieur TREMINTIN répond qu'une fermeture de la piscine n'est pas envisagée et qu'une telle fermeture, même partielle ou temporaire, n'aurait pas forcément les effets escomptés en termes de réduction de consommation d'énergie.

Monsieur MAYCHMAZ demande des précisions sur le budget du service ayant vocation à remplacer le Clodoald et son benchmarking avec des solutions alternatives.

Ce à quoi Monsieur PIERSON répond que le futur service, qui répond aux besoins exprimés par les usagers concernés, sera présenté en détail lors du CCAS prévu le 16 décembre.

Monsieur MAYCHMAZ demande si une étude d'impact a été réalisée par la Mairie en lien avec la prime au 3^{ème} enfant.

Ce à quoi Monsieur le MAIRE répond qu'une telle étude n'est pas indispensable pour expliquer ce choix de politique publique pleinement assumé par la majorité municipale.

Monsieur MAYCHMAZ demande des précisions sur les mesures mises en œuvre par la Mairie pour le recrutement dans les métiers en tension.

Sur ce point, Monsieur le MAIRE renvoie aux explications ayant été données précédemment sur les recrutements pour les secteurs de la Petite enfance et de la Police municipale.

II- Les questions et observations de Monsieur Brunschvicg :

Xavier BRUNSCHVICG déplore la faiblesse des investissements en faveur du logement social.

Monsieur le MAIRE répond en pointant les incohérences de la politique de l'État en la matière, puisque la prise en main des permis de construire par la Préfecture n'a pas permis de corriger la carence en logements sociaux, ce qui n'empêche pas l'Etat de maintenir la pénalité de carence !

Xavier BRUNSCHVICG regrette que le document d'orientations budgétaires relève de la continuité et soit dépourvu de symboles forts.

Ce à quoi Monsieur le Maire répond que la priorité de la majorité a été la conduite des politiques publiques auxquelles elle croit plutôt que leur affichage.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour ce rapport précis et complet.
Est-ce qu'il y a des questions ?
Allez-y.

Pierre BOSCHE : Pas de questions, mais des commentaires.

Tout d'abord, je voulais féliciter Nicolas Porteix et le service Finances de la Mairie pour avoir construit un document qui est clair, synthétique, complet et facile à lire. Donc un grand merci pour ce travail.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Ces orientations budgétaires sont dans la continuité des années précédentes. Il n'y a pas de surprise, mais effectivement de fortes contraintes que l'on connaît, le retour de l'inflation et notamment cette hausse vertigineuse du coût de l'énergie, évaluée à 2,5 millions ; même si c'est une estimation difficile à faire, c'est effectivement considérable pour le budget d'une commune comme Saint-Cloud.

Donc de nombreuses inconnues qui ne seront sans doute pas levées avant février, date de vote du budget. Ce qui nous amène comme l'année dernière à regretter qu'on ne vote pas le budget en décembre, comme le font la plupart des collectivités territoriales. En effet, un budget c'est forcément faire des hypothèses, c'est forcément travailler sur des inconnues. On regrette comme vous que l'Etat ne nous notifie pas plus tôt ces différentes contributions, mais ce sera sans doute toujours le cas en février, il y aura encore beaucoup d'inconnues, il y aura forcément un budget rectificatif. Donc notre vœu serait qu'à l'avenir on vote le budget en décembre, comme la plupart des collectivités.

Ensuite concernant les différents points évoqués sur ces orientations budgétaires :

- Concernant les recettes : effectivement comme cela a été mentionné, il y a une généreuse augmentation des bases foncières, 6/7%, qui effectivement est une nouveauté cette année. Cette généreuse indexation effectivement permet d'éviter, je pense, ce qui aurait été inévitable, à savoir une augmentation de la taxe foncière. L'Etat pour une fois a été généreux.

- La DGF, effectivement il ne faut plus compter dessus, mais cela vous l'avez bien intégré. On est quasiment à zéro et on va rester à ce niveau-là. On le regrette comme vous, c'est pénalisant mais bon c'est comme ça. Je pense qu'effectivement il serait vain d'escompter un retournement de situation sur ce point-là.

- Concernant les dépenses de fonctionnement, deux remarques :

- *Le budget des subventions aux associations* : sa hausse est limitée à 4%, ce qui sera vraisemblablement nettement en-dessous d'une inflation plutôt à 6 %. Et donc nous regrettons qu'il n'y ait pas au moins une indexation au niveau de l'inflation pour ces associations qui contribuent à la délivrance de services publics à Saint-Cloud, dont nous nous félicitons tous, et qui ont un rôle très important.

Concernant *la pénalité de carence*, encore une fois, pour la 3^{ème} année, on va payer aux alentours d'un million d'euros, ça va faire plus de 3 millions cumulés, c'est beaucoup d'argent et c'est de l'argent qui aurait été mieux utilisé à financer, par exemple, les associations plutôt que de le rendre à l'Etat.

- Concernant les investissements : les deux gros projets sont évidemment la continuation des Avelines, projet que nous n'avons pas supporté, je ne reviendrai pas là-dessus, le sujet est maintenant du passé, et le projet des 3 Pierrots que nous soutenons.

Nous regrettons que ce que nous avons identifié comme des investissements fléchés verts, l'efficacité énergétique, sont limités à environ 500 000 €. Je pense que, vu le contexte, vu les enjeux, on aurait espéré avoir des investissements plus substantiels dans ce domaine.

Nous n'avons pas vu également, mais ça sera peut-être corrigé, je l'espère, dans le budget définitif, ce n'est peut-être pas mentionné simplement, d'investissements dans la vidéosurveillance, mais c'est peut-être simplement un oubli ou sera précisé dans le budget, mais nous espérons qu'il y aura un investissement substantiel pour augmenter la capacité de vidéosurveillance de la Ville.

- Concernant la dette : 33 millions € à fin 2022, 11 millions € inscrits en 2023, ce qui ne préjuge pas du montant de la dette au final bien évidemment à fin 23. Si on s'en reste à la dette fin 2022, c'est substantiel, le montant par habitant qui effectivement est présenté de manière favorable, on est environ 20% en-dessous de la moyenne du 92 certes, en réalité le montant de la dette par habitant n'est pas un indicateur très très significatif. Ce qui est beaucoup plus significatif, c'est la capacité à rembourser cette dette. On peut avoir une dette par habitant importante mais si on est capable de rembourser très rapidement, ce n'est pas très significatif. Et en l'occurrence notre capacité de remboursement, elle n'est pas exceptionnelle, puisque c'est 10 ans. Ce qui est communément admis dans la littérature économique sur la gestion des collectivités territoriales, c'est qu'à 15 ans, on est en crise, à 11/12 ans, on atteint un seuil critique et à 10 ans, on aborde un seuil de vigilance.

C'est ce que dit, je dirais, la littérature en la matière, tout ça est évidemment discutable. Mais ça montre qu'on est un peu quand même aux limites de ce que l'on peut se permettre à Saint-Cloud en terme d'endettement. Ce qui veut dire qu'il faut choisir avec précaution les projets sur lesquels on investit, puisqu'on n'a pas une capacité



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

démesurée et illimitée à s'endetter. Et effectivement, notre Ville de Saint-Cloud est paradoxale, elle est riche de ses habitants qui bénéficient en moyenne de revenus élevés mais sa capacité fiscale est relativement limitée par rapport à d'autres villes qu'on connaît bien, notamment les villes rentières de la Défense, par exemple, qui sont assises sur un tas d'or, sans que ses habitants soient particulièrement aisés. On n'est pas dans cette situation et ça veut dire être vigilant. Donc ça, c'est un point d'attention que nous tenons à préciser.

- Enfin mes derniers commentaires sur les effectifs : donc 17 postes vont être créés. Je sais que ça ne préjuge pas des postes qui vont être effectivement créés à la fin de l'année prochaine. Ce qui nous dérange, c'est qu'il y ait une création nette. On se serait attendu à une création au total neutre. Il y a des domaines sur lesquels nous supportons bien évidemment ces créations, le social, le médico-social, la police municipale, 10 postes. Par contre, nous nous serions attendus à ce que ces créations soient compensées par des économies sur les postes dits administratifs. Or, 7 postes sont créés, administratifs et techniques. Et là, nous, on aurait espéré des gains de productivité sur les services administratifs qui auraient permis en clair de financer ces postes sociaux, médico-sociaux et police municipale. Voilà, j'en ai terminé.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Bosche. Je n'ai pas vraiment de réponse à apporter.

Je voudrais juste rappeler quand même une chose sur la DGF où vous vous faites une raison sur sa disparition pour la Ville de Saint-Cloud. Ce qui représente, non pas ce que vous dites, vous, mais sa disparition, un véritable scandale. Pourquoi c'est un scandale ? En fait, évidemment, quand on ne connaît pas l'histoire qui lie les collectivités avec l'État, on peut se dire, finalement, c'est un cadeau pour les mairies, la DGF, c'est un cadeau Bonux, ou c'est je ne sais quoi. En revanche, quand on connaît un peu le dossier et qu'on sait quelle est l'histoire de la structuration même de la DGF, on comprend que c'est un véritable scandale. La DGF ne s'appelait pas comme ça, mais elle est créée en 1977, quand la majorité gouvernementale de l'époque supprime une recette qu'avaient les collectivités qui étaient une part de taxes qu'on touchait sur les salaires. Les communes, à cette époque-là, sous Valéry Giscard d'Estaing, donc ça remonte à il y a quelques années quand même, touchaient une part de taxes sur les salaires dans le périmètre de leur commune. Cette part de taxes, qui était donc une recette communale, a été supprimée et, à partir de ce moment-là, on a commencé à mettre un mécanisme de remplacement. D'abord parce que c'est quand même assez juste, et puis surtout parce que c'est constitutionnel. Quand vous supprimez une recette à quelqu'un, vous êtes obligé de la compenser. Et puis ensuite sont arrivées les lois de décentralisation de 1982, donc on est passé de Valéry Giscard d'Estaing à François Mitterrand comme Président de la République et, là, Gaston Defferre a lancé des grandes lois de décentralisation. Il y a deux actes de grandes lois de décentralisation en 1982. Et dans ces actes de décentralisation, des compétences ont été transférées aux communes, qu'elles exercent soit pour le compte de l'État, soit en exercice propre, mais c'est bien des charges qui ont été transférées et c'est pour ça qu'on a créé ce mécanisme de la DGF, la dotation globale de fonctionnement, pour compenser la charge que l'on transférait aux communes.

Le fait, qu'aujourd'hui, une commune qui exerce toujours ces compétences, qui se sont même amplifiées depuis, amplifiées. En 2007, pour ne pas faire de politique politicienne, nous sommes sous Nicolas Sarkozy et François Fillon. L'instruction des permis de construire, pour les villes de plus de 10 000 habitants, a été transférée aux communes. Jusqu'en 2007, la Ville de Saint-Cloud ne délivrait pas elle-même directement les permis, puisque c'était l'État qui délivrait les permis ; jusqu'en 2007, donc c'est assez récent. Comme on a plus de 10 000 habitants, à partir de 2007, nous sommes devenus un réel service instructeur et donc on a embauché des personnels administratifs, comme vous dites d'ailleurs, pour instruire les permis. On avait un instructeur à l'époque, on en a trois aujourd'hui. Parce qu'évidemment, même si les préfets ont repris l'instruction des permis de construire, comme ils sont incompétents pour le faire, on continue à le faire ; mais ça, c'est une parenthèse. Et donc nous avons continué à développer, à exercer nos compétences. Et donc vous voyez bien que c'est pour ça que c'est un scandale. C'est à dire que ces compétences que nous exerçons aujourd'hui et qu'on nous finançait, parce que c'était un transfert de charges, on a décidé de ne plus les financer. C'est quand même, enfin, c'est comme si moi je disais à mon banquier, vous savez, je vais acheter un appartement, je n'ai malheureusement pas les ressources immédiates, je n'ai pas le capital disponible, donc je fais un prêt, ce que font tous les Français, prêt sur 20 ans et puis au bout de 5 ans, je vais voir mon banquier en vous savez, j'ai piscine, ça ne m'arrange pas à cause de l'argent, tout ça, j'arrête de rembourser. Mais il va me saisir mon bien, c'est comme cela que ça se passe, votre bien est hypothéqué souvent. Il vous saisit votre bien, il vous dit « si vous ne remboursez pas, on engage une procédure ». Enfin tout ça finit très mal. Eh bien là, l'État lui, alors quand je dis l'État, je mets de côté le parti politique ou la personnalité qui le gouverne, ça remonte bien avant 2017 pour que je sois clair.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Bon lui, tout d'un coup, il a décidé de s'affranchir de tout ça. Ça ne gêne personne, ça n'offusque personne. Moi, je suis scandalisé par ça. Voilà, je vous le dis, je suis scandalisé par ça, parce qu'effectivement, ce que nous percevions comme recette à l'époque, au travers de cette DGF, n'était absolument pas une bienveillance ou une compensation ou une gentillesse quelconque à l'égard des communes, c'était simplement le financement de compétences qui ont été transférées, que l'État n'exerce plus et qu'aujourd'hui il s'exonère de financer. C'est quand même un véritable scandale, et Monsieur Porteix le disait tout à l'heure, nous étions à 5,3 millions en 2014 ou 2013, je n'ai pas les chiffres en tête, mais c'est à peu près ça. On est aujourd'hui à 600 000 €, Vous vous rendez compte, 5,3 millions, 600 000 €. Bon, je vous ai déjà fait le numéro sur la stabilité de la DGF du Président de la République entre 2017 et 2022, donc je ne vais pas recommencer mais quand même. Et alors là, nous sommes dans une hypocrisie totale, parce que, du coup, moi j'ai bien évidemment engagé un contentieux là-dessus, en disant, mais vous avez des responsabilités, vous ne pouvez pas vous en exonérer de la sorte. Et aujourd'hui, la doctrine ou, en tous les cas-là, le discours qui nous est abondamment versé, c'est de dire, mais la DGF est un outil de péréquation. C'est-à-dire que, tout d'un coup, on a décidé de transformer complètement l'objet-même, l'essence-même de cette politique publique. Moi, je demande au juge de me sortir le texte de loi, le règlement, la loi organique ou la réforme constitutionnelle qui a fait que la DGF, tout d'un coup, d'une compensation d'une charge transférée, est devenue un outil de péréquation. C'est à la fois un scandale et c'est injurieux pour les élus locaux. Parce que nous sommes de petits élus locaux, on a bien compris dans ce pays, il y a les grands élus et ceux qui font des trucs au niveau national, qui gouvernent etc... D'ailleurs, qui sont en déficit depuis 1976, parce que le budget de l'État est en déficit depuis 1976. Je reviendrai sur la dette par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure. Là, ça ne vous soucie pas du tout 3 milliards de dette publique, 108% du PIB. On en est loin, nous, à la mairie de Saint-Cloud. Mais eux par contre aucun problème, le budget chaque année est déficitaire. On a fait 160 milliards il y a deux ans, on fait 180 milliards, tout ça va très bien, ça ne dérange personne. Nous, on a l'obligation d'avoir des budgets à l'équilibre. Mais n'empêche qu'on nous explique, tout d'un coup, que la DGF est devenue un outil de péréquation. Des outils de péréquation, il y en a déjà assez. 9,2 millions on paie en péréquation. Donc je pense que ce n'est pas acceptable et c'est injurieux envers les élus locaux qui, eux, font des efforts quotidiens, gèrent au quotidien les deniers de leurs collectivités, quelle que soit la couleur politique des élus locaux d'ailleurs, et qui se font un devoir et, de toute façon, ils en ont l'obligation d'avoir des budgets soit à l'équilibre, soit excédentaires. Ce qui me vient à faire la transition avec votre commentaire sur la dette, en nous disant « *vous êtes à peu près à 10 ans de ratio, etc., c'est très grave* ». Bon ça, c'est comme les 3% de Maastricht. Maintenant on est à 5%, ça ne gêne plus personne. 3% c'était le truc, on avait l'impression que si on était à 3,01, la France allait exploser, on allait être déstructuré complètement. Maintenant on est à 5%, tout le monde va bien, c'est impeccable, le Président a été réélu, bon.

Mais, en fait, notre ratio n'est pas du tout de 10 années. Je ne sais pas très-bien d'où vous le trouvez d'ailleurs. Parce que je regardais, chaque année, les Finances publiques, non ce n'est pas la Ville de Saint-Cloud, la Direction départementale des Finances publiques publie les ratios pour l'intégralité des 36 communes. Et la dernière étude sortie doit être de 2021, puisque bien entendu, on n'a pas les comptes administratifs de 2022, et on doit être à un ratio à 4,7 années ou 5, et quelques années, ce qui n'est pas du tout les 10 ans que vous annoncez. Et parce que ce calcul par rapport à l'autofinancement, il ne se calcule pas sur le budget primitif, Monsieur Bosche. Il se calcule sur le compte administratif et son excédent, ce n'est pas du tout la même chose. Quand vous regardez dans notre budget primitif ce qu'on prévoit de virer à la section d'investissement, on est aux alentours de 500 000 €. Et finalement, quand vous regardez l'excédent du compte administratif, on est entre 2 et, une année, on était à 5 millions, c'était un peu exceptionnel, je vous l'accorde, mais on est entre 2 et 3 millions d'euros et il faut rajouter les amortissements, parce que vous savez très bien que pour calculer l'autofinancement, c'est à la fois l'excédent + la dotation aux amortissements. Et donc du coup ça donne des ratios qui ne sont pas ceux de la Ville mais qui sont ceux des Finances publiques et on est aux alentours de 5 années, ce qui est très correct.

Pierre BOSCHE : Quand on lit le ROB, il est en page 17.....

LE MAIRE : Non non, pardon dans le ROB page 17, ce n'est pas tout à fait ça qui est marqué, ce qui est marqué, mais c'est peut-être mal formulé. Je vais vous raconter une anecdote, c'est que j'ai dit la même chose que vous. Donc je vous pardonne là-dessus. En fait ce qui est marqué, c'est que si on n'emprunte pas à nouveau, l'intégralité des emprunts contractés s'éteint dans 10 ans. Et ce n'est pas notre capacité, c'est mal formulé, je vous l'accorde. (*intervention Monsieur Bosche inaudible*) Oui, mais non, non, ce n'est pas ça en fait, parce que je me suis fait préciser ça, parce que j'ai eu la même réflexion que vous quand j'ai lu cette phrase qui m'avait un peu interpellé,



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

c'est qu'en fait, si on a emprunté sur plusieurs années il y a quelques années de ça, et comme il y a plusieurs années qu'on a pu emprunter, notre dernier emprunt s'éteindra dans 11 ans, voilà ; et c'est ça, ce que veut dire cette formulation.

Nicolas PORTEIX : C'est une moyenne, en fait c'est une moyenne des durées d'existence exactement.

LE MAIRE : Voilà, c'est une moyenne des durées d'existence qui n'a pas de lien. C'est une formule, je vous l'accorde, pas tout à fait heureuse, parce qu'elle ne correspond pas à un vrai ratio ; Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais c'est ça qui est écrit et je vous le dis, je comprends très bien votre réflexion, parce que j'ai fait la même quand j'ai lu ça il y a quelques temps.

Enfin, sur le personnel, vous savez, il y a une particularité à la Ville de Saint-Cloud et Madame [REDACTED], Directrice générale des Services, Madame [REDACTED], Directrice des Services techniques, et l'ensemble des agents le savent très bien. Et d'ailleurs, je l'assume, mais parfois, je m'en excuse auprès d'eux, d'ailleurs, c'est que nous sommes extrêmement à flux tendu. Quand vous regardez le ratio d'agents par habitant, nous sommes dans les ratios les plus faibles. Ce n'est pas une volonté managériale, mais c'est parce qu'il y a deux raisons à ça. La première, c'est une raison très volontariste, puisqu'on a externalisé beaucoup. Nous ne sommes pas en régie sur beaucoup de services, y compris les politiques culturelles ou sportives qui sont externalisées auprès d'associations. Mais sinon, vous avez des villes qui ont la restauration scolaire en régie, qui ont la collecte des déchets en régie, etc., et pas des villes communistes. Boulogne-Billancourt a sa collecte en régie, par exemple. C'est notre collègue Pierre-Christophe Baguet, pour qui j'ai beaucoup d'affection, qui dirige cette commune, on ne peut pas penser qu'il est communiste ou Soviétique. Mais historiquement, c'est comme ça, c'est l'histoire en fait. Donc, nous, déjà ça, c'est une raison qui explique qu'on a un ratio d'agents par habitant extrêmement faible.

Et puis il y a une deuxième chose, c'est qu'effectivement pour la France, on est une commune très importante, 30 000 habitants. On est largement dans les 200 premières communes françaises, sur les 34 000 et quelques qui existent. Je rappelle, 91% des communes françaises ont moins de 3 500 habitants.

Pour les Hauts-de-Seine, on est une commune de taille moyenne, il y a de très grosses communes dans les Hauts-de-Seine. Boulogne-Billancourt, dont je parlais, 120 000 habitants, Nanterre qui va être proche des 100 000, Reuil est à 82 000, Courbevoie à 82000, Asnières à 83 000, Colombes etc., sont au-dessus de 80 000. Donc on est une commune de taille intermédiaire. Et la Fonction publique est faite ainsi que l'attractivité de l'emploi dépend aussi des strates. Et nous, on est dans une strate de 20 à 50 000. Au passage, si on changeait et qu'on passait au-dessus de 30 000, souvent il y a un délire qui raconte que je ne sais pas quoi, c'est parce que le Maire veut gagner plus d'argent, tout ça est complètement ridicule, puisque ce n'est plus le Maire qui décide de sa rémunération, ni le Conseil municipal, vous l'avez observé d'ailleurs en début de mandat, puisque c'est l'État qui a décidé. On n'a même plus à délibérer, on ne délibère plus, c'est dans le texte de loi maintenant, c'est l'État qui décide combien on gagne. Donc ça n'a rien à voir avec tout ça. Mais, par contre, pour les fonctionnaires, pour les agents, on est dans des strates qui permettent un certain nombre de choses. Notamment, si on veut un administrateur territorial, nous, on n'est pas habilité à en embaucher un, parce qu'on n'a pas la taille critique et les grilles dépendent aussi d'un tas de choses. Et donc il y a une attractivité de l'emploi qui est extrêmement difficile. Donc aujourd'hui, nous ne sommes pas dans l'idée de dire, on a des filières, vous les avez relevées et on l'a déjà dit et on l'assume, médico-sociale ou la police municipale, qui sont en tension, mais on n'est pas les seuls. Je ne sais pas si ça doit nous rassurer, mais on n'est pas les seuls sur ces segments-là dans l'Ouest parisien, et pour la Police municipale, c'est plus compliqué, parce qu'il manque en France, par rapport aux besoins, des vrais policiers municipaux. Mais j'attire votre attention sur un sujet, et je l'ai déjà dit, je ne veux pas m'étendre, parce que je suis déjà trop long, mais la Police municipale, c'est un véritable scandale. Pourquoi je le dis d'autant plus clairement devant Monsieur Achard, et parce que je l'ai déjà dit aux policiers municipaux, nous avons une police municipale. Pourquoi nous avons une police municipale ? Ce n'est pas parce qu'on veut jouer les cadors, c'est parce qu'on est obligé de compenser une nouvelle carence de l'État. La sécurité des biens et des personnes, c'est une compétence de l'État. On a beau regarder dans le pays le plus fiscalisé de la zone OCDE, cette politique publique, qui est la sécurité des biens et des personnes, c'est l'intitulé d'ailleurs régalien de cette politique publique qui doit être assumée par l'État, ne l'est plus. Ça n'a rien à voir, alors je tiens à le dire, avec les policiers nationaux que nous avons à Saint-Cloud et qui font un travail remarquable, la police nationale à Saint-Cloud, Madame la Commissaire et l'ensemble de ses équipes. Nous travaillons intelligemment avec eux, ils font un travail remarquable, mais ils sont exsangues, sans moyens et ça remonte à bien longtemps. Donc le désengagement de l'État auprès de sa police nationale, il n'est pas d'Emmanuel Macron, pour être très clair, il remonte bien avant. Il faut être clair là-dessus. Mais n'empêche qu'on nous demande, avec un budget municipal, de refinancer quelque



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

chose qui est déjà financé et qui est défectueux. Vous voyez, c'est en ça que c'est un scandale. Alors nous, nos policiers municipaux font un travail remarquable aussi. Mais sur le fond, quand on réfléchit bien, on refinance quelque chose qui a été financé à perte. C'est ahurissant cette histoire ! Ça et la DGF, ça fait quand même deux sujets, comme disait Coluche, qui « mettent les abeilles », vous voyez.

Voilà un peu ce que je voulais, non pas en réponse, mais apporter comme éclairage. Mais franchement, la DGF, il faut bien se rappeler qu'à l'origine, c'est un contrat entre l'État et les collectivités, qui a permis d'organiser les lois de décentralisation et qui a permis une avancée démocratique majeure dans notre pays. S'en exonérer aujourd'hui, c'est une faute politique et ça finira par coûter très cher.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur BRUNSCHVICG.

Xavier BRUNSCHVICG : Bonsoir.

J'ai trouvé que le rapport, qui a été établi suite à nos discussions lundi soir, était très mesuré, très modéré, puisque les discussions étaient parfois un petit peu vives. Et en ce qui me concerne, il y a un certain nombre de choses que je tiens à préciser dans le cadre de cette intervention.

- Tout d'abord, le budget qui nous est ici proposé, je trouve qu'il fait preuve d'une grande continuité. Et c'est vrai que les caractéristiques et les fondamentaux du budget de la Ville de Saint-Cloud restent globalement les mêmes depuis un certain nombre d'années. À savoir une pression fiscale assez mesurée par rapport à beaucoup d'autres villes de la même strate que nous. Donc les impôts ne sont pas élevés à Saint-Cloud. On pourrait même dire que nous n'exploitons pas suffisamment notre potentiel fiscal comme on dit.

- Deuxièmement, un endettement qui est faible par habitant et avec des capacités de remboursement qui font que, contrairement à ce que dit mon camarade Pierre Bosche, il n'y a pas à s'inquiéter sur l'endettement de la Ville de Saint-Cloud aujourd'hui.

- Troisièmement, des frais de personnel et une masse salariale qui est aussi relativement faible. Vous le rappelez, Monsieur le Maire, et je me souviens qu'il y a quelques années, on avait fait un comparatif avec la Ville de Garches. Et alors que, nous, on est à 30 000 habitants et rappelez-moi le nombre de fonctionnaires 450, oui, la Ville de Garches, qui doit être à moins de 20 000 habitants, était à 700 ou 800 fonctionnaires, c'est-à-dire qu'ils ont 1/3 de population en moins que nous et pratiquement le double de fonctionnaires. Donc on ne peut pas dire que la Ville de Saint-Cloud est suradministrée et c'est effectivement le choix que vous avez fait, qui se discute, qu'on ne conteste pas nécessairement, d'externaliser un certain nombre de politiques publiques ou de demander à des tiers de les exercer à notre place. Meilleur exemple, c'est la politique culturelle, on a une politique culturelle au sein de la Ville et on a des fonctionnaires qui travaillent dans la culture. Mais c'est vrai qu'on délègue aussi beaucoup de missions, à l'ECLA, par exemple. Les gens de l'ECLA ne sont pas des fonctionnaires. Pareil pour le sport, on a l'UAS, on leur verse des subventions, mais du coup on a un office des sports qui est beaucoup plus réduit par rapport à celui de la Ville de Garches, par exemple. Donc on a assez peu de personnel.

- On a des péréquations qui restent extrêmement élevées, effectivement, et globalement des dépenses de fonctionnement relativement faibles. Je me souviens, il y a une dizaine d'années maintenant, il y avait eu des efforts assez considérables qui avaient été faits, parce qu'on voyait les péréquations qui augmentaient, pour les diminuer drastiquement. Cette pression sur les dépenses s'est maintenue globalement, elle a été un petit peu desserrée il y a 2-3 ans, mais globalement elle s'est maintenue. Mais ça se fait également au prix d'un service à la population que, à notre sens, on pourrait améliorer, dans une Ville comme Saint-Cloud, du standing de Saint-Cloud, on pense qu'on pourrait mieux faire. Les exemples sont légion. Mais voilà, quand on supprime le transport scolaire, quand on voit que les écoles n'ont pas suffisamment de créneaux pour aller faire des visites, que la piscine ferme en août, qu'il y a des choses qui sont payantes et qui peuvent coûter cher etc. Voilà.

Il y a peu d'impôts, mais en même temps on ne peut pas dire que qu'il y ait des services exceptionnels qui soient fournis à la population, c'est un choix politique.

Donc globalement sur le budget, ça reste toujours la même chose, c'est à dire que nous sommes une Ville plutôt pauvre en tant que ville, peuplée de gens riches. Alors que vous avez des villes riches peuplées de gens pauvres : Gennevilliers, Nanterre, parce qu'ils bénéficient de taxes, enfin il n'y a plus de taxes professionnelles, mais toutes les entreprises ont des ressources qui sont assez importantes et pourtant la population est relativement pauvre.

Et, par ailleurs, deuxième conclusion sur ce budget, la Ville est globalement bien gérée, entre guillemets, au sens où il n'y a pas de drame, il n'y a pas de projet sanctuaire, il n'y a pas de dépenses inconsidérées.

Donc rassurez-vous, braves gens, il n'y a pas péril en la demeure.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Je vois deux améliorations depuis 2 ans sur le budget de la Ville :

- La première sur la forme : Je trouve qu'on voit mieux la façon dont c'est présenté. Bravo Nicolas. Je trouve qu'on voit mieux et c'est une demande qu'on avait faite depuis pas mal d'années et j'espère que c'est en partie parce qu'on a poussé qu'on a été entendu. Forcément, il faut bien qu'on serve à quelque chose. Mais globalement, je trouve qu'on voit mieux les priorités de la Ville depuis 2 ans, c'est à dire que on voit plus les priorités de la Ville, je trouve que ça apparaît mieux dans la présentation qui est faite du budget.

- La deuxième amélioration sur le fond : Les investissements depuis 2 ans. On investit beaucoup plus. Et je pense que la Ville en avait besoin. Il y avait un effort qui avait été fait, mais surtout cantonné aux écoles, il y a 4-5 ans ou 6 ans, je ne sais plus, il y avait pas mal d'investissements qui avaient été faits dans les écoles, notamment pour améliorer les huisseries. C'était bien, mais ça restait assez circonscrit à ce domaine-là. Là, la Ville, on a le sentiment qu'elle investit davantage. Et c'est vrai que la rénovation des 3 Pierrots et la création du marché des Avelines sont peut-être les exemples les plus emblématiques de cette politique d'investissements et nous nous en félicitons.

Une frustration que j'ai exprimée en Commission des Finances, c'est que le budget ne semble pas répondre aux enjeux actuels, je parlais de la crise écologique, de la crise économique, sociale, etc. et sans apporter de réponse, je n'ai pas de réponse, donc voilà, c'est juste une frustration que j'exprime mais je ne veux pas vous en faire grief, c'est qu'on ne voit pas à travers ce budget comment on est en capacité de répondre aux grands enjeux auxquels on est confronté en tant que collectivité locale sur les différentes crises que j'ai énoncées en termes de résilience, de sobriété. Et c'est là que je disais que ça manquait de symboles et on a eu une discussion lundi à ce sujet. Je ne dis pas qu'il faut faire de la COM et d'avoir des dépenses ou des trucs qui font que oui, on fait des choses pour l'écologie. Et je sais très bien qu'il y a beaucoup de dépenses qui ont été réalisées, notamment pour améliorer l'isolation thermique de tous les bâtiments publics. Eh bien, ce n'est pas sexy, ça ne se voit pas. Et pourtant, c'est fondamental, parce que c'est ça qui permet de vraiment limiter nos consommations de fluides et donc nos émissions de gaz à effet de serre. Et on l'a vu, puisque, depuis quelques années, nos consommations, hors crise actuelle avec le renchérissement du prix de l'énergie, mais globalement nos consommations de fluides, nos dépenses de fluides et nos consommations de fluides ont diminué.

Donc voilà, ça c'est une frustration, c'est qu'on ne voit pas comment le budget permet de répondre aux enjeux actuels.

En revanche, il y a un point qui, nous, nous paraît vraiment scandaleux, c'est qu'on va dépenser cette année, c'est inscrit dans le budget, 600 000 € en investissement pour le logement social, alors que, en même temps, on paye 1,2 million d'amendes pour non-respect de la loi SRU. Donc le symbole que ça donne, c'est qu'on paye deux fois plus en amende qu'en investissement sur le logement social. Et ça, pardonnez-moi, je n'arrive pas à m'y résoudre. Alors vous m'avez expliqué que le préfet, depuis que la Ville est carencée et qu'il a repris la main sur les permis de construire, n'avait pas réussi à sortir un seul projet de logement social et vous avez raison. Et je vous répondais de même. Donc, je devance la réponse que vous allez me faire, c'est que la politique du logement, c'est une politique qui s'inscrit dans la durée. C'est le temps long et c'est vrai que, aujourd'hui, comme il y a très peu de foncier disponible sur la Ville de Saint-Cloud, on a du mal à sortir du logement social mais qu'on paye le manque d'investissement qui est intervenu à partir des années 2010 environ où on a commencé à plafonner, alors qu'on était sur une courbe ascendante en terme de pourcentage de logement social, puisqu'au début des années 2000, on devait être, je ne sais pas, à 7/8 %, en 2012 on était à 17%, donc on avait beaucoup progressé et on s'en félicitait, vous faisiez même la une, enfin pas la une, mais « Libération » avait fait un article, je me souviens, très élogieux à propos de vous. Et depuis 2010, coup d'arrêt brutal et depuis on reste scotché à 17%, parce que voilà, vous avez décidé de ne plus investir dans le logement social. Et aujourd'hui, alors même que, si ça se trouve, on voudrait en faire davantage, on n'y arrive pas, parce qu'on n'a pas suffisamment investi les années précédentes. Donc ça c'est un gros regret et nous, on continuera à mener la bataille là-dessus, parce que ce n'est pas faire du logement social pour du logement social, c'est parce qu'on veut une ville qui soit diverse, qui soit mixte et qu'on puisse loger nos puéricultrices, les infirmières de l'hôpital, les profs qui vont à l'école, on veut qu'ils puissent habiter à Saint-Cloud et qu'ils ne soient pas obligés de traverser la région parisienne pour venir travailler dans notre Ville.

Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur Brunschvicg.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Bon, juste une remarque sur cette histoire de la loi SRU. La loi SRU, c'est exactement le type de chose qui a été utilisé depuis 40 ans par nos différents dirigeants politiques qui, lorsqu'ils sont en incapacité de régler réellement un problème, créent, dans le moins pire des cas, une Commission, et, dans le pire des cas, une loi dont ils savent pertinemment qu'elle ne règlera jamais le problème. Et donc c'est une hypocrisie sans nom, cette loi SRU et, d'ailleurs, je suis tristement amusé par cette affaire. Quand on regarde le préambule ou ce qui est écrit dans la justification de la loi 3DS qui est récente, puisqu'elle date, les décrets d'application sont sortis en mars 2022, et qui a un volet qui n'est pas exclusivement sur ce sujet-là, mais sur ce sujet-là, qui dit en gros clairement qu'un certain nombre de villes carencées, il y en a je ne sais plus combien dans le pays, parce qu'il n'y a pas que Saint-Cloud, sont en incapacité, parce qu'il y a un côté inapplicable de la loi d'atteindre l'objectif de 25%, puisqu'au départ, c'était 20, puis après ça a été 25, et que c'est pour cette raison que la loi 3DS, ce n'est pas du tout la majorité que je soutiens d'ailleurs, c'est une loi qui a été prise juste avant les élections présidentielles, et qui dit très précisément que, comme les communes sont dans l'incapacité, il y a le côté inapplicable de la loi, il faut modifier cette loi et supprimer d'ailleurs la date butoir. La première chose que fait la loi 3DS, c'est supprimer la date butoir de 2025. C'est quand même ça la loi 3DS sur le volet SRU, parce qu'il y a plein d'autres dispositions qui ne sont pas en rapport avec la loi SRU, et donc qui met en place des contrats de mixité sociale sur 3 ans minimum, renouvelables au moins 3 fois, donc sur 9 ans, donc on passe à 2034. Alors avec après un lissage que personne pour l'instant ne comprend bien, ça c'est encore une spécificité française, inventer une loi et que la préfecture, avec qui Monsieur Berthet est en contact régulièrement, étudie encore l'ensemble des items qui font qu'on sait si c'est tel dispositif ou tel autre qui doit être appliqué dans le cadre de telle ou telle commune. Mais fondamentalement, pour que la problématique, qui est réelle de gens mal logés dans le pays, ce diagnostic, personne, ni la majorité municipale, ni moi à titre personnel ne le contestons, mais il y a à peu près 1,5 million de gens mal logés dans le pays, il n'y a pas de discussion là-dessus. J'ai les chiffres de la fondation Emmaüs, tout le monde les reçoit, personne ne les conteste, ils ne sont pas contestés publiquement, en tous les cas, pas par moi. Il y a 340 000, ceux qu'on appelle aujourd'hui SDF, ceux qu'on appelait clochards à une époque, et puis après il y a ceux qui sont en logement très précaire, ceux qui sont logés par des tiers, etc. ; Tout ça est assez bien détaillé. Pour que ça puisse fonctionner, il y a un certain nombre de choses qu'il faut faire et qui sont pourtant assez simples à faire, mais qui demandent un peu de courage.

La première chose, je l'ai déjà dit maintes et maintes fois, et ça, j'en suis encore persuadé aujourd'hui, il faut remettre en place une politique générale d'aménagement du territoire dans le pays, à l'échelle de l'intégralité du pays. Nous avons aujourd'hui 120 000 logements sociaux vides dans ce pays, 120 000 logements sociaux vides. Ça ne permet pas de régler le problème, ne serait-ce que des 300 000 SDF, parce que vous voyez que ce n'est qu'un tiers, mais enfin c'est quand même un comble qu'on ait des logements sociaux vides dans le pays et parfois certains ne sont pas très loin de Paris. Première chose. Mais comme il n'y a aucune politique d'aménagement du territoire et qu'on concentre un certain nombre de possibilités à des endroits donnés sans pouvoir les démultiplier sur le territoire national, on n'arrive pas à régler le problème.

La deuxième chose, c'est que si on veut réellement que le logement social puisse fonctionner dans une collectivité, quelle que soit la personne et l'étiquette politique de la personne qui dirige cette collectivité, il faut confier la politique de peuplement au Maire. Et pas à des organismes *Théodule* ou pas *Théodule* d'ailleurs, qui sont au bout dans leur Préfecture ou je ne sais où, en train de décider avec des associatifs de ce qui va se passer à 500 km ou à 150 km de l'endroit où ils prennent la décision. Tant qu'il n'y aura pas une volonté politique de faire confiance aux élus locaux et principalement au Maire qui, dans chaque commune, ont des commissions d'attribution de logements qui sont transparentes, qui sont en place avec les oppositions, avec les assistantes sociales. Enfin, je veux dire « la politique à la papa », c'est fini. Il n'y a que ceux qui l'ont connu et qui sont encore là malheureusement qui la pratiquent. Mais tous ceux qui sont dans des générations plus récentes, ils travaillent tout à fait différemment. Vous demandez à Monsieur Pierson comment ça se passe, mais vous le savez, comment ça se passe à Saint-Cloud. Et donc il faut faire confiance aux élus locaux plutôt que d'être en défiance avec eux et il faut leur confier la politique de peuplement.

Et puis la troisième chose, c'est qu'il faut tenir compte des spécificités de chacune des communes. Quand vous êtes dans une commune qui a 30 ou 40 ou 50 ans d'existence, je pense à Saint-Quentin-En-Yvelines tout près de chez nous, ce n'est pas la même chose que quand vous êtes à Saint-Cloud. A Saint-Quentin-En-Yvelines, on a multiplié par 10 en 10 ans le nombre de logements. Donc l'aménagement du territoire à l'échelle territoriale et locale se fait beaucoup plus facilement que dans une commune aboutie au plan urbanistique telle que la nôtre. Et donc le délai pour réussir n'est pas du tout le même. C'est un des premiers critères de différenciation. Vous en avez d'autres. Regardez la topographie de la commune de Saint-Cloud. Ça fait rigoler tout le monde. Mais demandez, Monsieur Berthet le sait, il les rencontre tous les jours, demandez à ceux qui sont en charge de la



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

construction de logements à Saint-Cloud, des promoteurs, qu'ils soient bailleurs sociaux ou pas d'ailleurs, quelles sont les difficultés réelles pour construire à Saint-Cloud. La nature des sols, la topographie, l'histoire du terrain naturel, les coûts de construction sont nettement supérieurs dans la commune, tout le monde vous le dit, que vous soyez en accession sociale, que quand vous êtes sur une commune, sur un plateau où vous avez des sols très simples. Et d'ailleurs, cette problématique de coût de construction, on la retrouve dans la gare du Grand Paris, c'est Monsieur Monjole qui en parlait tout à l'heure. Dans la ligne 15 Ouest où il y a 5 gares pour le marché qui nous préoccupe, il y a plus de plus de 5 gares dans la ligne 15 Ouest, mais pour le marché public qui va être délivré l'année prochaine, il y a la gare de Saint-Cloud, la gare de Suresnes, la gare de Rueil / Mont-Valérien, la gare de Nanterre-La Folie, la gare de la Défense et j'en oublie, une deuxième année à Nanterre, il y en a deux à Nanterre et la dernière est à la Défense. Les 2 gares les plus complexes et les plus difficiles à réaliser c'est la gare de la Défense, parce qu'il y a le CNIT et il n'y a plus de place, en fait, il y a déjà EOLE, il y a déjà tout un tas de trucs, le RER A etc. Enfin c'est déjà un gruyère très fort à la Défense, et la deuxième, c'est la gare de Saint-Cloud. Pas du tout parce que nous, on a déjà un Transilien qui est aérien, donc ce n'est pas du tout le problème souterrain. Mais parce que la nature des sols fait que c'est extrêmement compliqué d'arriver à situer la gare là où elle est située, en dessous du parking Joffre actuel dans le virage de la rue Dailly. Et les quatre entreprises qui sont concurrentes sur l'appel d'offres, l'appel à projets, le disent très bien, parce qu'elles ont une difficulté, comme l'État a choisi, enfin la société du Grand Paris a choisi à un moment de passer en mission conception-réalisation, ça a un inconvénient énorme, c'est qu'une fois que vous avez contractualisé, vous êtes mort, c'est un montant forfaitaire qui ne peut plus bouger. Et donc, comme c'est un enjeu à plusieurs centaines de millions d'euros, la gare de Saint-Cloud, ce n'est pas une gare qui va coûter 3/4 millions €. C'est plus, on dépasse la centaine de millions d'euros. Et donc, comme c'est un enjeu fort et qu'il est contractuel, les quatre opérateurs sont très hésitants, à tel point qu'il y en avait un qui voulait la déplacer et la mettre à un autre endroit plus sûr. Alors chacun prend son risque, après c'est un autre sujet, mais c'est pour vous dire qu'il y a un problème de coût de construction dans notre commune. Et ce n'est pas un artifice de prétoire, c'est une réalité économique à laquelle tous ceux qui construisent à Saint-Cloud sont confrontés. Et ils nous disent, quand on est sur le plateau à Rueil, pas si loin, ça coûte moins cher.

Donc comme le logement social lui, par contre, en prix à la sortie, c'est le même prix à Rueil qu'à Saint-Cloud, ou qu'à Troyes, ou qu'à Tours, ou ailleurs, je ne veux stigmatiser personne, eh bien, quand les bailleurs viennent et qu'ils sortent entre 2 200 et 2 400 € au mètre carré à la construction, les 3 000 € d'acquisition du foncier, vous voyez bien que le modèle ne tourne plus. Et donc ils ne viennent pas construire ici, sauf s'ils sont abondés financièrement très fortement, ce qu'on appelle en surcharge foncière, parce que, sinon, ça ne tourne pas leur modèle. Et d'ailleurs nous avons une opération en ce moment dont le permis a été délivré mais qui ne se fera jamais, parce qu'économiquement, ça ne tourne pas. Si vous ajoutez à cela les recours qui deviennent un sport national, qui se monnayent maintenant, ce qui est un vrai scandale aussi, eh bien ça ne marche plus. Donc, vous voyez, ce sont tous ces facteurs-là qui ... je pense qu'on n'est pas d'accord sur un certain nombre de choses. Bon voilà, on n'est pas d'accord, ce n'est pas très grave. On n'est pas d'accord, c'est le fonctionnement démocratique. Sur le fait qu'il y a des gens mal logés et qui méritent d'avoir un logement décent, on est d'accord. Simplement, vous, vous avez une vision un peu idéaliste du truc en disant « il n'y a qu'à faut qu'on » 25%. Enfin ce sont vos collègues socialistes qui ont fait ça. En 2001 d'abord, et puis en 2014 et 2015, Madame Duflot et Madame Coste. S'il suffisait de passer à 25 ou 30% pour régler le problème, ça se saurait. La loi SRU, elle date de 21 ans, 2001. S'il y a autant de communes en France qui sont encore carencées, c'est bien qu'il y a un petit problème. Ce n'est pas parce que Berdoati est un mauvais con qui ne veut pas des logements sociaux et qui fait du clientélisme électoral. Vous voyez, c'est plus subtil que ça. C'est justement parce que cette loi ne fonctionne pas. Et c'est ce que j'aimerais vous faire entendre raison, au Préfet et à tous ceux qui dirigent ce pays, y compris les différents ministres du logement qui se sont succédés. Et moi, je leur ai toujours dit, nous, nous avons avancé, nous avons progressé, comme vous l'avez souligné dans la commune, sur le logement social. Mais si on ne veut pas tenir compte de l'ensemble de ce que je viens de dire, l'aménagement du territoire, le peuplement au maire, les spécificités liées au coût de la construction à la commune, plus vous rajoutez les péréquations en dehors de la pénalité, je mets de côté la pénalité, mais les péréquations, et comme l'État ne met pas 1 centime dans le logement social, parce que c'est quand même sa compétence mais il ne le fait pas, ce n'est pas nous qui allons le faire, on n'a plus les moyens de le faire. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Et en plus on ne maîtrise rien, donc à un moment celui qui paye décide quand même, c'est une règle. Alors, c'est une règle un peu de droite, mais il se trouve que je ne suis pas de gauche, donc ça me va bien. Donc vous voyez, c'est vraiment le problème majeur. Enfin, vous dites « mais c'est scandaleux, vous mettez 600 000 € dans le logement social et vous payez 1,2 million de pénalités ». Alors ce n'est pas tout à fait ça, Monsieur Brunschvicg. Enfin, on met 600 000€, c'est le chiffre qui



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

est dans le ROB, vous avez raison, c'est 600 000, 656 000, bon. Mais ce montant est déductible de la pénalité, Monsieur Brunschvicg, donc on ne paiera pas 1,2 million. On paiera la différence entre 1,2 million et 656 000, soit 544 000, voilà. Vous voyez. Donc le 1,2 million, c'est le truc arbitraire qui est décidé par l'arrêté de carence des 2,7, je ne sais plus quel est le coefficient, etc. Donc voyez, on ne va pas payer 1,2 million + 656, ça fait 1 856 000, non on va payer 1,2 million, qui est la base 100, moins ce que nous avons ici.

Alors là où c'est encore plus complexe et je le concède très bien, c'est que, comme toujours dans ce pays au lieu de faire simple, il y a 2 ans de décalage, parce que le temps que tout le monde se réveille et comprenne à quel moment, il y a 2 ans de décalage, ne me demandez pas pourquoi, je n'en sais rien. Personne n'a jamais pu me l'expliquer, mais il y a 2 ans de décalage. Ce que nous allons payer en 2023, si nous sommes toujours carencés en 2025, ça sera déductible en 2025. Ça marche comme ça. Mais c'est aussi la complexité de cette loi où ce sont les agréments qui comptent, et pas les permis délivrés. Enfin, je pourrais vous en parler pendant longtemps, mais c'est quand même un truc encore une fois, si on pouvait simplifier tout ça, bon. Vous voyez bien que sur la loi SRU, c'est quand même beaucoup plus compliqué que ce que vous dites. Donc voilà, nous on est carré là-dessus. On est, on est bien conscient qu'il y a une difficulté dans ce pays, ce n'est pas la Ville de Saint-Cloud qui va régler les problèmes du pays d'ailleurs, on n'en a pas cette prétention, ni cette volonté. Mais, en revanche, pour qu'on puisse y prendre notre part, parce qu'on a notre part à prendre, il n'y a pas de débat là-dessus, il faut que les critères ou les exigences, dites-le comme vous le souhaitez que je formule et qui me paraissent, moi, raisonnables, soient pris en compte, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, voilà. Et comme ce n'est pas le cas aujourd'hui, on n'avance pas beaucoup mais personne n'avance du coup.

Olivier BERTHET : Pardon, simplement comme Monsieur le Maire parlait de la difficulté et le coût de la construction, pour se donner une image dans tous les projets aujourd'hui, quand on est sur la colline de Saint-Cloud, sur toute la partie « Coteaux », ce sont les carrières. Donc on pioche, on est sur du béton, ça coûte cher dans les promotions. Dès qu'on arrive sur le plateau, c'est à dire à peu près sur le boulevard de la République et un petit peu en dessous, c'est l'eau, ce sont les sources, c'est bourré d'eau. Et là, c'est presque plus grave, parce qu'en réalité, maîtriser de l'eau, c'est complexe, parce que l'eau est là en permanence et ce ne sont pas des nappes phréatiques ou des nappes qu'on a comme sur le bord de Seine, ce sont vraiment des sources et en ce moment il y a une problématique, les promoteurs sont en train de mettre un système de pompe dans leur projet pour évacuer l'eau en permanence. Sinon tout se lève. Et comme les parkings sont en sous-sol, le bâtiment va monter et tout va s'écrouler un jour. Et c'est encore plus complexe que les problématiques des trous dans la colline, d'où la rue de la source, l'appellation, et en fait globalement le coût moyen de ces problématiques, c'est entre 20 et 25% du coût de la construction, c'est considérable.

Xavier BRUNSHVICG : Très, très rapidement. Moi, je ne vous reproche pas, franchement, de ne pas respecter les 25% de la loi SRU. Même si je considère que cette loi est une bonne chose, parce qu'elle a permis de faire progresser le logement social en France et que vous avez un certain nombre de maires qui délibérément refusaient de construire du logement social et que ça a permis de leur mettre la pression. Donc je considère que cette loi, elle est très positive. Et je suis tout à fait conscient des difficultés de Saint-Cloud à sortir du logement social pour des raisons que vous avez énoncées et dont je ne disconviens pas. Ce que je vous reproche, c'est le manque de diligence et le manque de volonté politique, parce qu'on ne va pas se raconter d'histoire, Monsieur le Maire, il y a des gens qui nous regardent, peut-être sur YouTube. Les Clodoaldiens ne veulent pas de logement social. On l'a vu dans les réunions de concertation, souvenez-vous, moi je me souviens des petits post-it que les gens mettaient sur le mur pour savoir quelles étaient leurs priorités. Ce dont ils voulaient, ce dont ils ne voulaient pas. Et s'il y a bien une chose dont ils ne voulaient pas, c'était des logements sociaux.

Et la réalité, quelle est-elle ? C'est que vous avez beaucoup de Clodoaldiens qui préfèrent que la Ville paye des amendes pour ne pas avoir de logement social plutôt que d'en avoir. La réalité, elle est là. Et ce qui me chagrine un petit peu, c'est que je sais que vous, à titre personnel, vous n'êtes pas hostile au logement social. Je vous ai vu même avant d'être élu, je suis allé à des réunions publiques, vous étiez là, je vous ai vu défendre le logement social, donc je sais que vous n'y êtes pas hostile. Mais je trouve que vous manquez de courage politique, pardonnez-moi, pour des raisons électorales et que, parfois, il faut forcer un petit peu la main des Clodoaldiens, parce qu'ils sont persuadés que le logement social égal cas sociaux. Et bien non, ce n'est pas ça.

Le logement social, ce n'est pas pour les cas sociaux, pour des gens tout à fait normaux. Il y a 2/3 des Franciliens ou des Français qui sont éligibles à du logement social, il faudrait que les gens le sachent. Voilà, je m'arrête là.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

LE MAIRE : Merci beaucoup, alors ce n'est pas tout à fait, tout à fait ça, mais la vérité, c'est quand vous dites les infirmières, etc., c'est exactement ce que je dis, ça là-dessus, on est d'accord. Sauf qu'aujourd'hui, la loi ne nous le permet pas. Je vous prends un exemple très simple, rue Laval, il y a un programme qui a été délivré, il y a 32 ou 33 logements sociaux. On a demandé à ce qu'il soit fléché principalement, parce que c'était un terrain de l'hôpital, vous savez, c'était la maison du Parc que plus personne n'avait les moyens de réhabiliter, qui était obsolète et même dangereux, et donc l'hôpital a vendu ce terrain et ça lui a permis d'ailleurs de financer la réhabilitation complète du site de Lelégard, très réussi d'ailleurs. Si vous y êtes allé, c'est très réussi. Et nous, on demande à ce que les 33 logements qui sont là soient fléchés pour l'hôpital. Juridiquement, aujourd'hui c'est impossible, voilà. Moi je rêverais de mettre dans nos logements sociaux nos infirmières, on a 3 centres hospitaliers de grande qualité à Saint-Cloud, Curie, le CH4V et la clinique du Val d'Or, de mettre nos enseignants, enfin tous ceux qui sont éligibles et Dieu sait qu'il y en a plein, vous avez raison. 66% de la population de Saint-Cloud, les 2/3 sont éligibles à l'une des 3 catégories de logements sociaux, donc c'est très clair. Mais sauf qu'on n'a pas le droit de choisir voilà, c'est un truc de dingue. Aujourd'hui vous avez un numéro unique régional qui fait qu'on est passé de 800 demandeurs à 8 000 et parce qu'évidemment je ne veux pas stigmatiser quelque commune que ce soit, mais quand vous êtes dans certaines communes, c'est moins fun d'être en logement social, il vaut mieux être à Saint-Cloud, donc évidemment, tout un coup, on est passé de 800 à 8 000. Comment voulez-vous qu'on gère 8 000 ? On a 2 200 et quelques logements sociaux. Mais, en fait, c'est exactement ce que je disais, c'est-à-dire qu'on ne fait pas confiance aux maires pour leur confier la politique de peuplement. Si c'était le cas, il y a longtemps qu'on aurait pu s'organiser et faire profiter à tout un tas... Je vais même plus loin, nous avons une association remarquable à Saint-Cloud, qui est la première association, enfin, qui était encore avant le COVID, depuis le COVID je ne sais pas, mais avant le COVID donc en 2019, qui était ce qu'on appelle la première association intermédiaire départementale, c'est « ACTIVE ». « ACTIVE » est la première, une association intermédiaire, c'est celle qui fait de la réinsertion par l'emploi. Et c'est la première association départementale. « ACTIVE » aujourd'hui a des très grandes difficultés, non pas pour trouver, entre guillemets, des clients, c'est-à-dire des personnes qui ont envie d'acheter des prestations d'ACTIVE, mais des collaborateurs qui peuvent aller fournir ces prestations, parce que, quand ils les trouvent, ils sont à 1h30 de transport de Saint-Cloud, c'est exactement ce que vous dites, bon. Eh bien moi, j'avais essayé de voir si ne on pouvait pas flécher les salariés d'ACTIVE sur du logement social. On m'a répondu Niet. Vous voyez. Donc, en fait, ce que vous dites, ça serait un monde idéal, mais ce n'est pas comme ça que ça se passe, ce n'est pas autorisé par la loi aujourd'hui. Et nous, on avait même un critère qu'on nous a opposé, qui est devenu d'ailleurs illégal, enfin, qui était illégal, mais qu'on nous a opposé, qui était, nous, on demandait d'avoir un lien de 5 ans avec la commune, soit par le travail, soit par le logement, ce qui nous paraissait être de bon aloi pour essayer de fidéliser une population qui a envie de rester sur la commune. Un jeune qui n'a pas les moyens d'aller dans le logement libre en location, parce que on est à 25 ou 30€ le mètre carré et qui a un premier emploi un peu au-dessus du SMIC et qui aimerait quand même bien se loger à Saint-Cloud, eh bien, ah non, ce n'est pas légal. Donc, en fait, vous voyez, on est très très loin de ce que moi je dis et de ce que d'ailleurs vous vous dites, qui est qu'on a un tas de personnes qui sont actives dans notre commune, dans tous les sens du terme et qui pourraient bénéficier du logement social, sauf qu'il y a un rempart, c'est : la loi ne nous permet pas aujourd'hui de flécher ces gens-là plutôt que d'autres dans nos logements. Voilà donc, c'est ce que j'appelle confier la politique de peuplement en mer. C'est un grand mot mais, dans le détail, c'est exactement ce que vous dites, mais qu'on ne peut pas faire aujourd'hui. Voilà mes chers collègues.

Y a-t-il encore des questions ? Plus de questions.

Donc en fait, on va juste voter pour prendre acte, parce qu'on ne délibère pas, on prend acte qu'il y a bien eu un débat, donc ça je crois que c'est le cas.

Monsieur Brunschvicg parlait des 30 000 spectateurs qui nous suivent. On va faire d'ailleurs, on devrait faire comme la télévision. Tiens, ça me donne une idée pour les péréquations. On devrait faire des coupures pub. Quand je vois le prix de la coupure pub pendant la demi-finale de la Coupe du monde, sinon on fait une petite coupure pub, les recettes nous permettraient de financer les péréquations. On est à 300 000€ les 30 secondes, je crois pendant la Coupe du monde. Nous, avec l'audience qu'on a, 16 ou 17 Clodoaldiens qui regardent, dont des amis ou des conjoints du Conseil municipal, on va bien pouvoir en retirer quelques sous. Je blague mais bon.

On peut délibérer valablement pour donner acte qu'il y a bien eu débat.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Je vous remercie beaucoup pour la qualité de ces échanges.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015,

VU la délibération n°2021-91 du 16 décembre 2021 portant approbation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

VU la délibération n°2021-92 du 16 décembre 2021 portant approbation du rapport social unique,

VU le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2023, qui a donné lieu à un débat, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

95 : RÉPARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARIS OUEST LA DÉFENSE ET SES COMMUNES MEMBRES

Le MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Oui, merci Monsieur le Maire.

C'est donc une délibération relative à la taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement, c'est une taxe qui est due pour toute opération de construction, de reconstruction ou d'agrandissement de bâtiment nécessitant l'obtention d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une autorisation préalable.

La réglementation nous oblige à délibérer, alors nous oblige mais peut-être que finalement ça aurait rechangé mais bon, le projet de loi de finances de 2022 nous oblige à délibérer pour régler le partage de cette taxe d'aménagement entre la commune et le Territoire, c'est à dire POLD (Paris Ouest La Défense) et ce partage doit se faire au regard des équipements publics qui reposent sur le budget de chacun.

Comme dans notre cas, tous les équipements publics reposent sur le budget de la commune, ce qui est proposé, c'est de délibérer sur une répartition qui soit 100% de la taxe d'aménagement pour la commune. Je crois que POLD délibèrera aussi sur ce sujet.

Le MAIRE : Merci Monsieur Porteix. Madame la Rapporteure.

Madame LOUVET : La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Alors, vous avez vu, enfin, pour ceux qui m'ont fait la courtoisie d'écouter mon propos liminaire, je parlais de la complexité et de la façon dont le budget est fabriqué avec le schéma parlementaire un peu ubuesque dans lequel nous sommes, quand on a préparé ces documents, ils n'ont pas été prêts depuis hier soir parce qu'on doit vous les envoyer 5 jours avant je crois, enfin je ne sais pas très bien, ça fait un certain nombre de temps, dans le projet de loi de finances 2023, il était bien spécifié que les communes et les EPT devaient délibérer avant le 31 décembre de cette année pour fixer la répartition de cette taxe d'aménagement.

Il se trouve que, dans l'arrêté du projet de loi de finances du dernier 49-3 qui date d'hier, si ma mémoire est bonne et si j'ai bien tout suivi, parce qu'il a été rejeté au Sénat le 6 ou le 7, je ne sais plus. La commission mixte paritaire a échoué et donc il n'est pas retourné en débat à l'Assemblée, parce qu'on savait très bien qu'il n'y ait pas de majorité et donc il y a un 49-3 et, dans le 49-3, eh bien en fait aujourd'hui, l'obligation de délibérer avant le 31 décembre a été annulée. Mais bon, nous, l'ordre du jour était parti. Nos délibérations existent et donc je pense qu'il faut quand même qu'on le fasse, on ne sait jamais, on ne peut pas nous reprocher de l'avoir fait. Et si jamais un jour c'est rétabli, au moins au moins ça sera fait. Mais c'est pour vous dire dans quelles conditions quand même on travaille, compte tenu de l'évolution du texte sur le projet de loi de finances.

Et pour répondre à Monsieur Porteix, nous avons délibéré mardi soir, au Territoire, dans les mêmes conditions, et toutes les communes ont délibéré dans les mêmes conditions, 0 pour le Territoire et 100% pour les communes. Voilà.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-5,

VU l'article L. 331-2 du code de l'urbanisme,

VU l'article 109 de la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le reversement de la totalité de la taxe d'aménagement aux communes membres.

ARTICLE 2 : PRECISE que les modalités de répartition de la taxe d'aménagement pourront être révisées chaque année par délibération prise avant le 30 juin de l'année précédant l'application du partage de la taxe d'aménagement.

96 : MODIFICATION N° 1 A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CRECHE LA PETITE SIRENE SISE 66 BOULEVARD PALISSY

Le MAIRE : On a trois délibérations du même ordre qui sont l'intégration par la loi, le respect des principes de la République. En fait, il y a une loi qui a été adoptée le 24 août 2021, qui conforte le respect des principes de la République et donc, nous, en tant que puissance publique, il nous faut intégrer, à la fois, bien sûr cette disposition de la loi, mais aussi pour nos cocontractants, pour tous ceux à qui on a délégué une politique publique, et là c'est le cas pour la crèche, mais ça sera le cas pour les délibérations suivantes que vont présenter Monsieur Gruber et Monsieur Achard. Et donc c'est l'objet de cette délibération, puisque nous avons une délégation de service public pour la crèche la Petite Sirène.

Madame la Rapporteure.

Madame LOUVET : La commission émet un avis favorable à l'unanimité

Le MAIRE : Pas de questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

VU le Code de la commande publique, notamment l'article R. 3135-8,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, et notamment son article 1^{er},

VU la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène » du 23 juin 2022,

VU le projet de modification n° 1 à la convention visée ci-dessus, ayant pour objet :

- d'intégrer au Contrat une clause spécifique dans le cadre de la mise en conformité de celui-ci avec les dispositions de l'article 1er de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

ENTENDU l'exposé de Mme Anne COVO, Adjointe au Maire déléguée à la petite enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de modification n° 1 à la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène » du 23 juin 2022.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élue déléguée, à signer avec la société PEOPLE AND BABY, la modification n° 1 à la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène » du 23 juin 2022.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

97 : MODIFICATION N° 1 A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DES USAGERS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, ET LE PERSONNEL COMMUNAL

Le MAIRE : C'est pour la restauration scolaire. Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Comme évoqué, il s'agit en fait d'intégrer une modification du contrat de délégation de service public de la restauration scolaire. C'est une loi qui date du 24 août 2021 et donc ça concerne l'entreprise « Sogeres » qui est titulaire de cette DSP et qui devra veiller, d'une part, au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et, d'autre part, au respect des principes de neutralité et de laïcité du service public. Alors, concrètement, ça veut dire que, dans le cadre de l'exécution du service public, des salariés de l'entreprise Sogeres et toute personne sur laquelle Sogeres exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, ainsi que les salariés des sous-traitants de Sogeres, devront :

- s'abstenir de manifester toute opinion, appartenance ou convictions politique ou religieuse, à tout moment de l'exécution du service public et en particulier dans le cadre des contacts directs ou indirects avec les usagers ou les tiers :

- ne pas arborer des signes ou des tenues manifestant sensiblement de telles appartenances ou convictions et ne pas se livrer à des comportements révélant ses appartenances ou convictions ;

- ne pas se livrer à des actes de provocation de prosélytisme ;

- traiter de façon égale toutes les personnes en respectant leur liberté de conscience et leur dignité ;

- s'acquitter de leurs obligations dans le respect de l'égalité de traitement entre les usagers, dans le respect de la liberté de conscience et leur dignité, ainsi que celles des tiers.

Sogeres devra donc informer la Ville des mesures mises en œuvre pour assurer ces obligations et, d'autre part, informer les usagers des dispositifs leur permettant de signaler tout manquement. Et ces mesures préventives et correctives feront l'objet entre la Ville et Sogeres d'un rapport qui sera rendu en fait dans le rapport du compte rendu annuel de cette DSP. Il est aussi prévu une pénalité de 500 € par manquement constaté et potentiellement, la Ville pourra dénoncer la déchéance du titulaire et la résiliation du contrat dans le cadre de manquement grave.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette modification du contrat.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour cette explication complète, Monsieur Gruber. Madame la Rapporteuse.

Claire LOUVET : La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

VU le Code de la commande publique, notamment l'article R. 3135-8,

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, et notamment son article 1^{er},

VU la convention de concession de service public pour la restauration collective des usagers scolaires, périscolaires, et le personnel communal, du 13 juin 2022,

VU le projet de modification n° 1 à la convention visée ci-dessus, ayant pour objet :

- d'intégrer au Contrat une clause spécifique dans le cadre de la mise en conformité de celui-ci avec les dispositions de l'article 1er de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

ENTENDU l'exposé de M. Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet de modification n° 1 à la convention de concession de service public pour la restauration collective des usagers scolaires, périscolaires, et le personnel communal, du 13 juin 2022.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société SOGERES SAS, la modification n° 1 à la convention de concession de service public pour la restauration collective des usagers scolaires, périscolaires, et le personnel communal, du 13 juin 2022.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

98: MODIFICATION N° 4 A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT JOFFRE

Le MAIRE : Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD : C'est le même motif pour la 98 et la 99, puisque nous allons vous présenter les deux en même temps. Comme indiqué dans les deux délibérations précédentes, il convient de procéder à la mise en conformité de 2 des 3 contrats de concession de stationnement couvrant les parkings en ouvrage, Joffre et Libération, comme nous l'avons déjà fait récemment pour le contrat de concession du stationnement en voirie. Ces modifications consistent pour l'essentiel à intégrer une clause spécifique relative à la laïcité suivant les modalités analogues à celles décrites par mon collègue Jacques Gruber.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les projets de modification et d'autoriser le Maire ou l'élu délégué à signer avec la société « Indigo Infra » les avenants correspondants.

Merci.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame la Rapporteuse.

Claire LOUVET : La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci. Il n'y a pas de questions ? Donc je mets aux voix.

Alors je mets aux voix pour la première qui est **la 98**.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

VU le Code de la commande publique, notamment l'article R. 3135-8,

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, et notamment son article 1^{er},

VU la convention de concession de service public pour la construction et la gestion du parc de stationnement « Joffre », du 19 mai 2003,

VU le projet de modification n° 4 à la convention visée ci-dessus, ayant pour objet :

- d'intégrer au Contrat une clause spécifique dans le cadre de la mise en conformité de celui-ci avec les dispositions de l'article 1er de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Christophe ACHARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet de modification n° 4 à la convention de concession de service public convention de concession de service public pour la construction et la gestion du parc de stationnement « Joffre », du 19 mai 2003.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société INDIGO INFRA CGST, la modification n° 1 à la convention de concession de service public convention de concession de service public pour la construction et la gestion du parc de stationnement « Joffre », du 19 mai 2003.

99 : MODIFICATION N° 11 A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARKING LIBERATION

Je peux considérer qu'on a le même vote pour **la 99** ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

VU le Code de la commande publique, notamment l'article R. 3135-8,

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, et notamment son article 1^{er},



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

VU la convention de concession pour la gestion globalisée du stationnement payant, du 6 juillet 1990,

VU le projet de modification n° 11 à la convention visée ci-dessus, ayant pour objet :

- d'intégrer au Contrat une clause spécifique dans le cadre de la mise en conformité de celui-ci avec les dispositions de l'article 1er de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Christophe ACHARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement, **ENTENDU** l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de modification n° 11 à la convention de concession de service public pour la gestion du parking « Libération », du 6 juillet 1990.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société INDIGO INFRA CGST, la modification n° 11 à la convention de concession de service public pour la gestion du parking « Libération », du 6 juillet 1990.

100 : CESSIION AMIALE À L'INSTITUT CURIE DE 24 EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT, SIS BUREAUX DE LA COLLINE, À SAINT-CLOUD.

Le MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET : Merci Monsieur le Maire.

Donc c'est une délibération que nous avons déjà vue plusieurs fois, puisque jusqu'à ce jour, il y a eu 59 places de parking qui ont été préemptées par la Ville de Saint-Cloud et revendues à Curie. L'engagement de Curie sur ce nombre de places de parking est de 83. Au jour d'aujourd'hui donc, la Ville, pour compléter ce nombre à 83, a préempté, parce qu'il y a des ventes qui se font au niveau des bureaux de la Colline sur les parkings. Donc il y a 24 emplacements qui sont à vendre et la Ville les a préemptés au prix de 280 000 €.

Aujourd'hui donc, la délibération est de décider de vendre maintenant ces parkings à Curie, donc les 24 emplacements pour un montant de 285 000 €, c'est-à-dire 280 000 € qui est le prix de revente au prix coûtant par rapport à ce qu'on a acheté, avec 5 000 € qui sont des frais de portage, c'est à dire des frais financiers. Donc, comme je le disais, cette délibération est d'autoriser cette vente.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci Monsieur BERTHET. Madame la Rapporteure.

Claire LOUVET : La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1311-9, L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 3211-14 ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n°2022-00510 reçue le 11 octobre 2022 portant sur un lot de 24 emplacements de stationnement, situé aux Bureaux de la Colline, à Saint-Cloud pour un montant de 280 000 euros hors taxes et hors droits ;

VU la décision de préemption n°2022-450 en date du 30 novembre 2022 ;

VU l'avis de France Domaine en date du 21 novembre 2022 estimant la valeur vénale des 24 emplacements de stationnement à 336 000 euros HT/HD - avec une marge d'appréciation de 10% ;

CONSIDÉRANT que l'Institut Curie doit acquérir 24 places de parking sur la commune de Saint-Cloud suite à la délivrance du permis de construire pour l'extension du site hospitalier René Huguenin qui prévoit un total de 83 emplacements ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un partenariat de portage foncier, la Ville a décidé de céder à l'Institut Curie les 24 emplacements de stationnement préemptés permettant de lutter contre les difficultés de stationnement en centre-ville tout en permettant la création d'un centre de recherche en cancérologie sur son territoire, conformément à l'un des objectifs énumérés à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDÉRANT le courrier du 23 novembre 2022 par lequel l'Institut Curie consent à racheter les 24 emplacements de stationnement pour un montant de 285 000 euros hors charges et hors droits (ce montant incluant le coût du portage foncier c'est-à-dire la commission et les frais d'actes notariés) ;



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

CONSIDERANT que si le prix de cession est inférieur à la marge d'appréciation du service de France Domaine, il compense le montant de la préemption et des frais annexes engagés par la Ville ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux anciens combattants ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances ;

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE de vendre à l'Institut Curie, sis 26 rue d'Ulm, 75005 Paris cedex, 24 emplacements de stationnement, sis les Bureaux de la Colline à Saint-Cloud (92210), constituant les lots de copropriétés n°10176, 10177, 10273 (ensemble de 3 emplacements), 10279, 10280, 10281, 10282, 10295, 10296, 10297, 10298 (ensemble de 6 emplacements), 10396, 10397, 10429, 10430, 10431, 10479.

La cession interviendra moyennant le prix de 285 000 euros hors droits, taxes et charges.

ARTICLE 2 : CHARGE l'étude notariale [REDACTED] à Saint-Cloud, de la rédaction des actes afférents.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les frais notariés de cette cession seront intégralement supportés par l'acquéreur.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire ou son représentant, Monsieur Olivier Berthet, 6^{ème} Adjoint au Maire, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et formalités administratives afférents à cette cession et notamment procéder à la signature l'acte définitif.

ARTICLE 5 : DIT que la recette correspondante sera imputée au budget en cours.

101 : GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 756 000 € ACCORDEE A LA SOCIETE D'HLM IMMOBILIERE 3 F POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE PLA/PLUS SITUES AU 8 RUE MARIE BONAPARTE A SAINT-CLOUD

Le MAIRE : Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Oui, il s'agit là du programme qui se situe au 8, rue Marie Bonaparte. Il y a 29 logements qui sont construits, dont 8 logements locatifs sociaux. Le bailleur social est l'Immobilière 3F qui nous demande donc une garantie communale sur l'emprunt qu'ils souscrivent pour financer cette acquisition.

Et au regard de cette garantie communale, nous aurons la possibilité d'avoir un droit de réservation pour 1T1 PLA et 1T2 PLUS et, ce, pour une durée de 60 ans.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Pierson. Madame la Rapporteur.

Claire LOUVET : La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci. Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le Contrat de prêt n°141055 en annexe signé entre Immobilière 3 F, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

CONSIDERANT la demande formulée par Immobilière 3 F, en date du 28 octobre 2022, tendant à obtenir une garantie d'emprunt, pour un prêt d'un montant total de 756 000,00 €, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 8 logements sociaux, dont 3 de type PLA et 5 de type PLUS, sise 8 rue Marie Bonaparte,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 756 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°141055, constitué de cinq lignes de prêt (PLA, PLA foncier, PLUS, PLUS foncier et PHB).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

ARTICLE 3 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à l'abéer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire à signer la convention portant garantie d'emprunt, d'un montant de 756 000 €, pour l'opération sise 8 rue Marie Bonaparte (92210 Saint-Cloud) avec Immobilière 3 F, société anonyme d'HLM, dont le siège social est situé 159 rue Nationale (Paris 13^{ème}), au capital de 214.878.299 €, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro B 552 141 533, et représentée par sa Directrice Départementale, Madame [REDACTED], en contrepartie d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante (60) ans et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

102 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le MAIRE : Monsieur GAILLARD.

Sacha GAILLARD : Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc, comme vous le savez, dans le cadre de la réglementation du recensement national de la population, la Ville, en fait chaque année, recense 8% de sa population pour, et à la fois, établir la population officielle de chaque commune et connaître aussi les caractéristiques de celle-ci, c'est à dire l'âge, la profession, les moyens de transport utilisés, etc. Et donc, dans ce cadre-là, on recrute 5 agents recenseurs, du 5 janvier au 25 février 2023, au sein des agents municipaux. Les opérations annuelles de recensement durent, elles, du 19 janvier au 25 février et les agents recenseurs, eux, donc comme je l'ai indiqué, sont recrutés du 5 janvier au 25 février.

Là, l'objet de cette délibération est en fait de pouvoir fixer la rémunération de chacun des agents recenseurs parmi le personnel communal à 1 500 € bruts, versés en 2 fois, en février et en mars, en heures supplémentaires pour l'accomplissement des opérations de recensement des logements attribués. Donc à titre informatif, la population légale à Saint-Cloud au 1^{er} janvier 2019 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 est de 30 012 habitants.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame la Rapporteuse.

Claire LOUVET : La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

Je dis à Monsieur Gaillard, parce que j'ai reçu ça aujourd'hui de l'Insee. C'est assez incroyable, mais ça confirme, vous savez, on a eu tout un débat, je crois que maintenant les Clodoaldiens ont bien compris. On a eu tout un débat à une époque sur les constructions et on va être à 35 000, on est déjà à 40 000, etc, enfin bref. Je ne vous refais pas le débat, mais le nombre moyen de gens par logement, tout ça, enfin vous connaissez mon explication. Et alors, je viens de recevoir aujourd'hui même le courrier de l'Insee qui nous donne la population en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, donc dans quelques jours et qui, en fait, est la population légale retenue au 1^{er} janvier 2020 et qui sera donc notre chiffre officiel au 1^{er} janvier 2023. Eh bien, on a beau construire, la population continue de diminuer, puisqu'au 1 janvier 2023, nous serons 29 560 habitants, c'est à dire moins que ce qu'on avait la dernière fois. Et ce sont les chiffres de l'Insee, ce ne sont pas les chiffres de la Mairie. Et en fait le critère qui est très important à regarder, parce que le nombre d'habitants, c'est révélateur d'une chose, mais en fait, c'est le fameux taux de desserrement, c'est à dire le nombre moyen de gens qui vivent sous le même toit et qui là enregistre une énorme diminution, puisque nous sommes à 2,0..., je vais vous le retrouver, parce que quand j'ai vu ça, depuis que je suis à la Mairie, je n'ai jamais vu un chiffre aussi bas. Nous étions à 2,2 il y a encore quelques années et là nous venons de passer en-dessous, à 2,028 je crois, je suis en train de chercher dans le courrier. Je vous dis ça comme ça, parce que je l'ai reçu aujourd'hui et je l'ai scanné, 2,03, je ne sais plus. Bon, je vous le retrouverai, je le rajouterai au compte rendu. Mais voyez, quand on voit que les gens nous disent « mais Monsieur le Maire ... », je rappelle, perdre des habitants, c'est le déclin. Donc enfin voilà, ça date d'aujourd'hui, je ne peux pas le faire plus en direct, donc 29 560 habitants et plus 555 comptés à part.

Mais ce qui compte, c'est la population municipale, 29 560. Donc c'est une chute assez forte, puisqu'aux Municipales nous étions à 29 972 je crois, si ma mémoire est bonne, on était tout près de 30 000.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Et donc voilà, l'information que j'étais en capacité de vous communiquer. Je vais regarder si je retrouve le taux de desserrement, mais je ne le retrouve pas ici. Bon, je ne vais pas vous embêter, mais il est en chute. Enfin voilà, bref.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

VU le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019 ;

VU le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter et de rémunérer des agents recenseurs parmi le personnel communal pour la période du 5 janvier au 25 février 2023 (formations + collecte) ;

ENTENDU l'exposé de Sacha Gaillard, Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances ;

ARTICLE 1 : FIXE la rémunération de chacun des agents recenseurs titulaires en 2023 à 1 500 € brut, versés en 2 fois (février et mars), en heures supplémentaires, pour l'accomplissement des opérations de recensement des logements attribués.

En cas de cessation de fonction d'un agent recenseur pendant la durée des opérations, la rémunération sera calculée au prorata des jours de collecte accomplis :

- Les 2 premières semaines, l'agent recenseur percevra 50 % de la rémunération prévue,
- A compter de la 3^{ème} semaine, il percevra le forfait d'heures supplémentaires au prorata soit 330€ brut/semaine ou 55€ brut/jour.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au Budget chapitre 012 « charges du personnel ».

103 : DÉROGATION MUNICIPALE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR LES SALARIÉS

Le MAIRE : Alors je vais rapporter cette délibération, parce que Madame Askinazi est souffrante.

Bon vous savez que, depuis un certain nombre d'années, la loi permet ... Alors toujours nous sommes en France, donc il faut d'abord que la métropole du Grand Paris mette son grain de sel là-dedans et dise s'il faut ou pas. Et puis, ensuite, on a le droit, nous, de délibérer et donc nous avons le droit à 12 dimanches de dérogation au repos dominical, et donc c'est ce que nous vous proposons.

En gros, ça veut dire que des commerçants ont le droit d'ouvrir les 12 dates qui sont retenues pour l'année 2023, vous avez les dates dans la délibération. Et donc je vous propose de les adopter.

Madame la Rapporteuse.

Claire LOUVET : La commission émet un avis favorable à l'unanimité. Abstention de Monsieur Achard.

Le MAIRE : Monsieur Pierson, ce n'est pas grave du tout.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix donc.

Qui est contre ? Pas de votre contre.

Qui s'abstient ? 2 abstentions : Monsieur Achard et Monsieur Pierson.

Vote Pour : la majorité, enfin, l'ensemble de la majorité du Conseil. Donc c'est l'**unanimité**, puisqu'il y a 2 abstentions. Je n'ai pas été très clair, donc c'est 33 voix POUR et 2 abstentions. Voilà.

Unanimité.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU le Code du Travail, notamment ses article L.3132-26 et R.3132-21,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », notamment son article 250,

ENTENDU l'exposé de Françoise ASKINAZI, Adjointe au Maire déléguée au développement économique, au commerce et à l'artisanat,



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

CONSIDERANT la nécessité de développer l'économie et le commerce local à Saint-Cloud, dans le strict respect des conditions posées par la législation du travail,

CONSIDERANT l'avis conforme de la Métropole du Grand Paris transmis le 8 novembre 2022,

ARTICLE 1 : DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical en 2023 dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches ci-dessous désignés :

- | | |
|----------------|----------------|
| - 8 janvier, | - 26 novembre, |
| - 15 janvier, | - 3 décembre, |
| - 18 juin, | - 10 décembre, |
| - 25 juin, | - 17 décembre, |
| - 2 juillet, | - 24 décembre, |
| - 3 septembre, | - 31 décembre. |

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la décision de suppression du repos dominical pour les dimanches ci-dessus désignés, ainsi que tout acte y afférant.

V- QUESTIONS DIVERSES

Nous en arrivons, mes chers collègues, aux questions diverses et donc Monsieur BOSCHE.

Le groupe « Saint-Cloud 2020 ! »

Pierre BOSCHE : Oui, nous avons adressé 3 questions. La réponse à la première question figure dans le ROB, donc on va la sauter directement et je passe la parole à Delphine.

Le MAIRE : Madame Potier, allez-y.

Delphine POTIER : Alors, Monsieur le Maire, la pollution de l'air est classée comme cancérogène avéré. Elle peut également provoquer ou aggraver des maladies respiratoires, cardiovasculaires ou neurologiques. La pollution favorise également les troubles de la fertilité et du développement de l'enfant. La pollution de l'air en France, c'est 40 000 décès chaque année.

On pense toujours, depuis la loi « LAURE » de 1996, que respirer un air qui ne nuise pas à la santé est un droit de chacun. Et pourtant, 26 ans plus tard, l'air que nous respirons, en extérieur comme en intérieur, est pollué et les polluants sont très nombreux.

Pour ce qui concerne la qualité d'air extérieur, ce fut un des effets très médiatisés de l'épidémie du coronavirus. Le confinement a entraîné une baisse sans précédent de la pollution atmosphérique. Nous l'avons tous senti, comme nous sentons tous la différence de qualité d'air après être partis une semaine en vacances et nous avons tous des amis venus de province, à l'air visiblement moins pollué, qui nous signalent des yeux qui piquent ou des sphères ORL irritées. Et nous sommes aussi de nombreux parents inquiets pour les poumons de nos enfants, parce que ça sent fort le pot d'échappement sur le trajet de l'école.

Alors, nous pouvions penser, à tort, être épargnés par la pollution en raison de notre situation en hauteur et du fait du nombre de nos espaces verts, mais les chiffres sont là, ils sont effrayants. Les applications météo publient maintenant des cartes de pollution montrant un fort taux de pollution de la petite couronne, dont Saint-Cloud. Alors hier, la pollution de l'air était dégradée. Aujourd'hui, elle est simplement mauvaise.

Alors, la qualité de l'air dans les lieux clos est aussi très importante, puisque nous passons 90% de notre temps en intérieur où les sources d'émissions sont également nombreuses avec les matériaux de construction, le mobilier, la décoration, les manques d'entretien des systèmes de combustion et les activités des occupants. Alors une mauvaise qualité de l'air, dans les écoles par exemple, peut être à l'origine d'irritation des yeux, du nez, de la gorge, des maux de tête ou des troubles de la concentration.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Alors la collectivité est au cœur de la mobilisation pour améliorer la qualité de l'air, en concevant un aménagement de la Ville en tenant compte de la qualité de l'air, en repensant la mobilité, ça, c'est pour mon petit collègue vélo, en améliorant la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public, ou en intégrant la qualité de l'air intérieur dans toutes les phases de construction d'un bâtiment.

Alors oui, la Ville participe à la mise en place de zones à faibles émissions, les fameuses ZFE, avec la Métropole du Grand Paris. Et puis c'est vrai que le ménage, quand il est fait, c'est avec des produits d'entretien à faibles émissions.

Mais quelles sont les autres actions concrètes locales, ou territoriales avec POLD, par exemple, et le fameux plan climat Air Énergie, qui ont déjà été mis en œuvre ou qui vont être adoptés pour améliorer l'air respiré par les Clodoaldiens en extérieur comme en intérieur. Avez-vous, par exemple déjà, établi la liste des sources d'émissions ? Y compris dans les bâtiments municipaux, ceux recevant du public ? Et, si oui, cette liste pourrait-elle être publiée sur notre site Internet ?

Et enfin, l'ADEME a lancé ce 5 décembre, l'édition 2023 de l'appel à projets, alors acronyme AACT-R, c'est l'Aide à l'Action des Collectivités Territoriales en faveur de la qualité de l'air.

Alors les collectivités lauréates peuvent bénéficier d'une aide financière sous la forme d'une subvention, le maximum 70% des dépenses éligibles, ce qui permet, par exemple, de réaliser des études dans différents domaines, comme le transport et mobilité, urbanisme et chantier de BTP, air intérieur, air et santé, changement de pratique collective et individuelle.

Un autre bénéfice pour les collectivités lauréates, c'est d'être accompagné techniquement par des agents de l'ADEME qui sont spécialistes de la qualité de l'air et des différentes problématiques rencontrées.

Alors, la Ville de Saint-Cloud pourrait-elle candidater à cet appel à projets ?

Voilà, je vous remercie.

Le MAIRE : Madame PINAULDT.

J'ai retrouvé, excusez avant que vous ne répondiez Madame Pinauldt, parce que j'ai retrouvé le chiffre, que je vous voulais donner tout à l'heure, pardon, excusez-moi, mais c'est quand même important. Donc le nombre moyen de personnes par logement est à Saint-Cloud, au 1er janvier 2023, de 2,033. Nous étions à 2,2. Donc, vous voyez que c'est une chute réelle. Enfin, encore une fois, ce sont les chiffres de l'Insee, et c'est probablement ça qui explique qu'on est à 29 560, donc une chute de notre population.

Madame PINAULDT.

Brigitte PINAULDT : Eh bien, vous avez en majorité répondu, vous posez les questions mais vous apportez les réponses aussi, donc c'est pratique.

- Ceci dit, nous, en ce qui concerne Saint-Cloud, en tout cas, on s'occupe de la qualité de l'air extérieur en limitant, sur la majeure partie de nos voies de circulation, exceptées les voies départementales, la vitesse à 30 km /H, ce qui est quand même un facteur de réduction d'émission de gaz à effet de serre.
- On a également favorisé, encouragé en tout cas, les achats de véhicules électriques potentiels ou en tout cas hybrides, en développant les bornes de recharge électrique sur la Ville, puisqu'il y a actuellement 24 bornes de recharge électrique sur la Ville. Ce qui n'est quand même pas négligeable.
- L'extension des pistes cyclables, même si Monsieur Brunschvicg trouve que ce n'est pas suffisant.
- Et enfin au niveau du territoire et même, oui, au-delà, il y a la fameuse ZFE qui limite quand même la circulation de façon drastique des véhicules les plus polluants à l'intérieur de la A86. C'est quand même aussi un facteur de réduction de gaz à effet de serre concernant ces véhicules. Voilà.

Ce que je peux dire en ce qui concerne la qualité de l'air dans les bâtiments publics, déjà, le fait d'aérer, ça a été quand même introduit pendant la crise COVID, à la fois dans les écoles et puis même dans les bâtiments publics. D'une façon générale, l'aération des bâtiments, des salles de classe et des salles de sport, s'est généralisée, alors que ça n'était absolument pas le cas avant, et c'est un facteur aussi d'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Voilà, en gros ce que je peux vous dire.

Le MAIRE : Merci Madame Pinauldt, Monsieur BRUNSCHVICG.

Non, vous en avez encore une ? Alors Monsieur MAYCHMAZ.



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Rafaël MAYCHMAZ : Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues.

Le GIEC, groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a produit cette année en 2022, son 6ème rapport. Dans son 3ème volet intitulé « Atténuation du changement climatique » le diagnostic est le suivant : L'accumulation dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, principalement de gaz carbonique, est en train de transformer le climat de la planète à un rythme extrêmement rapide, sans précédent dans l'histoire de l'Humanité. Je cite James Skea qui est le coprésident du groupe réalisant ce 3ème volet et qui nous alerte. Ouvrez les guillemets : « C'est maintenant ou jamais si nous voulons limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré sans réduction immédiate et profonde des émissions dans tous les secteurs, ce sera impossible ». Fermez les guillemets.

Hasard du calendrier en cette même année 2022, la France et plus largement l'Europe plongent dans une crise de la disponibilité et du prix de l'énergie. Voilà un télescopage des événements dont seule la grande histoire en a le secret. Je rappelle quelque chose d'assez simple, Saint-Cloud n'est pas une principauté hors du temps et de l'espace. Comme toutes les autres communes, Saint-Cloud doit s'adapter. Le risque, si on ne fait pas ce qu'il faut, est assez simple : davantage de vulnérabilité pour nos administrés et pour la commune elle-même. La nécessaire transition énergétique et écologique ne s'opérera que si les décideurs et leurs conseillers sont sensibilisés et compétents. Le défi est immense et impose à tous la modestie. J'insiste sur le besoin de sensibilisation, car nous entendons régulièrement des propos étonnants dans notre Conseil municipal. Le dernier en date, lors du précédent Conseil municipal, Monsieur le Maire a indiqué que les émissions de CO2 en France seraient en moyenne de 4 tonnes de CO2 par an et par habitant, s'appuyant sur un site que je ne nommerai pas pour ne pas lui faire de la pub, vous allez comprendre pourquoi. Le chef du groupe d'élus « Saint-Cloud Rive Gauche », jamais avare de vous être utile, Monsieur le Maire, s'est précipité pour dire qu'il ne remettait pas en cause vos chiffres. Il se trouve que ceux-ci, ceux que vous avez cités, sont financés par la fondation d'une banque qui, pas plus tard qu'au mois d'octobre, a été mise en demeure par des ONG qui l'accusent d'être le premier financeur européen et le 5ème mondial du développement des énergies fossiles. Si vous voulez, c'est un peu comme si, pour argumenter sur les effets du tabac, vous brandissiez une étude réalisée par un fabricant de cigarettes. Mettons fin au suspense. Les études, que cela soit du côté de l'ADEME ou du côté du SDES (service de données et d'études des statistiques officielles), vous allez voir sur « statistiques.developpementdurable.gouv.fr, » situe la moyenne des émissions de CO2 en France à 8,9 tonnes, soit plus du double des 4 tonnes annoncées par vous, Monsieur le Maire. Je ne dis pas ça pour vous accabler, on fait tous des erreurs. Je rappelle que l'objectif, pour tenir les accords de Paris, c'est 2 tonnes de CO2 par an et par habitant. Alors, mes chers collègues, tant que ces lacunes perdurent dans notre lutte pour limiter le réchauffement climatique, la Ville de Saint-Cloud s'expose à la pire des défaites, celle d'avoir refusé le combat. J'encourage les membres de notre Assemblée à se rendre discrètement sur le site « nosgestesclimat.fr », soutenu par l'ADEME, afin d'avoir un ordre de grandeur de votre empreinte carbone personnelle.

L'idée n'est pas d'être culpabilisé à titre individuel ou de pointer du doigt qui que ce soit, pas du tout, c'est ensemble que nous avancerons. La commune a de nombreuses compétences et a la transition et, en tant que conseillers municipaux, nous avons non seulement le droit de nous former, mais c'est aussi un devoir.

- Objectif numéro 1 : favoriser la prise de conscience indispensable pour ne pas succomber à la tentation de procrastiner. Il faut agir vite, il faut agir maintenant et massivement.
- Objectif numéro 2 : monter en compétences sur l'ensemble des domaines d'action de la Ville, être en mesure d'actionner tous les leviers et dans le bon ordre.

Je prends un premier exemple : à l'échelle locale, plus les diagnostics de vulnérabilité seront précis et établis, plus vite, notre commune pourra définir une stratégie de réponse et mener des investissements pertinents avec l'adhésion des Clodoaldiens. Cela aura un coût économique moins important que de subir les événements plus tard et Saint-Cloud gagnera en résilience.

2ème exemple : solliciter l'ensemble des subventions permettant d'accéder à des investissements à Saint-Cloud, en plus des aides départementales dont nous bénéficions déjà. Je rappelle que la majorité présidentielle met en place le fond vert pour accompagner les collectivités locales, dont, par exemple, la rénovation des bâtiments.

3ème et dernier exemple : concernant les mises en place du cadastre solaire POLD, il aurait été bon que la majorité indique, lors de l'annonce, ce qu'elle compte en faire pour les bâtiments publics qui y figurent.

Je conclus, la transition est un sujet complexe, transverse, urgent qui nécessite des arbitrages nouveaux, dont nous n'avons pas l'habitude. Alors, formons-nous. Formons-nous d'abord pour ne pas pouvoir dire, dans quelques années, pardon, nous ne savions pas. Formons-nous aussi pour planifier avec discernement et transparence



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

cette transition. Vous aviez refusé d'organiser une fresque pour le climat pour l'ensemble du Conseil, afin que nous fassions corps. Nous souhaitons donc savoir :

► Est-ce que la majorité a réalisé des formations dans le domaine de la transition écologique et énergétique depuis le début du mandat et qu'est-il prévu pour la suite ?

Je vous remercie.

Le MAIRE : Bon, il faut quand même que les Clodoaldiens sachent que, dans notre règlement intérieur on demande aux oppositions, qui posent des questions, de nous les poser en début de semaine, le lundi, pour qu'on puisse y répondre de façon la plus objective possible avec des données suffisantes. Mais encore faudrait-il que les questions que nous recevons le lundi correspondent à celles qui sont posées en Conseil municipal le jeudi, ce qui n'est pas du tout le cas ce soir.

Quant à vos remarques, Monsieur Maychmaz, sur l'inexactitude de mes propos, en fait c'est toujours pareil avec vous, la prétention ne suffit pas à avoir raison, Monsieur Maychmaz. Et, une fois de plus, je vous invite à aller sur le site du gouvernement, vie publique, et qui reprend d'ailleurs exactement les chiffres que j'avais donnés, et je les ai sous les yeux, et donc l'émission de gaz de CO₂ par habitant, elle se décompose de deux choses : celles qui sont émises et celles qui sont importées. Et donc les 11 tonnes, c'est avec l'accumulation de celles qu'on émet sur le territoire national et de celles qu'on importe. Parce que celles qu'on émet sur le territoire national, le site du gouvernement le précise, c'est 4,8 tonnes par habitant, c'est le site du gouvernement Monsieur Maychmaz, ce n'est pas du tout ce que vous venez de dire et la façon dont vous avez présenté les choses, qui sont évidemment mensongères, voilà. Donc le site du gouvernement dit très clairement 4,8 tonnes équivalent CO₂ par habitant et les émissions importées sont de 6,4 tonnes par habitant, ce qui fait 11. Et donc ce qu'on émet, c'est ce que je disais d'ailleurs le mois dernier, ce qu'on émet, c'est bien 4,8 contrairement à ce que vous venez de dire, c'est le site du gouvernement, voilà. Donc, vous voyez, ce n'est pas très malin d'essayer de jouer à ça, surtout quand on n'est pas sûr de ce qu'on raconte. Vous voyez ? Bon.

Sur le reste, Eh bien, on vous renvoie à votre prétention.

Monsieur BRUNSCHVICG.

Le groupe « Saint-Cloud Rive-gauche »

Irène DOUTSAS : Alors merci. Je vais intervenir sur l'offre que propose Saint-Cloud en termes d'hébergement, de centres d'hébergement d'urgence.

- Voilà, je voulais savoir où en était l'offre proposée par Saint-Cloud. On a eu quelques éléments par Monsieur Pierson sur l'accueil de SDF par le Diocèse. Alors, je n'ai pas très bien compris si c'était le Diocèse ou la Mairie, si c'était vraiment de véritables centres d'hébergement d'urgence pour accueillir les sans-abris, mais aussi les personnes victimes de violences conjugales et quelle en était donc la capacité.
- Et donc je voulais aussi savoir quelles perspectives est-ce que vous nous offrez ?
- Comment est-ce que Saint-Cloud peut développer cette offre d'accueil ?
- Comment on peut aider les autres communes et départements, étant donné que Paris et l'Île-de-France ont un fort besoin de centres d'hébergement d'urgence ?

Jean-Christophe PIERSON : Ok. La question posée, elle traite en fait plusieurs sujets. Alors je sais qu'il est un peu tard, mais le sujet est important, donc j'essaie de faire une réponse la plus complète possible par rapport à votre question.

Alors, il y a d'abord un rappel essentiel qui est à faire, c'est que l'hébergement d'urgence relève de la responsabilité première de l'État. Dans certains cas, cette compétence est également partagée avec le Département, mais dans des cas bien précis, notamment l'hébergement d'urgence en vertu de sa compétence en matière d'aide sociale, pour l'action sociale pour les femmes enceintes, les mères isolées avec les jeunes enfants, et les mineurs et les jeunes majeurs isolés.

Il faut savoir aussi qu'après avoir promis 0 SDF, c'est une promesse de campagne, le gouvernement peine, c'est le moins qu'on puisse dire, à remplir les obligations qui sont les siennes, à telle enseigne que, c'est l'actualité de cette semaine, des villes comme Strasbourg ont attaqué cette semaine l'État pour défaillance dans la mise à l'abri des personnes à la rue. Strasbourg et d'autres villes sont en train de préparer des recours, Bordeaux et même Paris. Et j'ai pêché cette semaine une statistique qui fait froid dans le dos, cette statistique qui ne concerne pas



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

les Hauts-de-Seine, Monsieur le Maire, mais la Seine-Saint-Denis. Alors, ce n'est pas les Hauts-de-Seine mais c'est une statistique qui qualifie, qui montre un peu les défaillances qui sont aujourd'hui le cas. La Seine-Saint-Denis, le 7 décembre, ce n'est pas vieux, la Seine-Saint-Denis, le 115 a reçu 2 150 appels dans la journée du 7 décembre, 450 seulement ont pu être décrochés. Donc vous voyez l'écart qu'il y a entre les deux et ça qualifie effectivement l'urgence qu'il y a dans ce domaine. Alors une fois que j'ai dit ça, il y a néanmoins de nombreux dispositifs en œuvre qui tentent de mailler au plus près les situations d'urgence et la Ville y prend sa part dans le cadre de ses compétences propres.

L'organisme-clé pour le pilotage de l'hébergement d'urgence dans notre région, sous l'autorité du Préfet de région, s'appelle le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation, le SIAO. Il y a pas mal d'acronymes. Son organisation, elle est départementale et, pour les Hauts-de-Seine, le SIAO est géré par un groupement de coopération sociale ou médico-sociale. L'aspect social et suivi social sont majeurs dans l'accompagnement autour de l'hébergement d'urgence. Alors je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les actions du SIAO 92, je retiens quand même notamment celui du service d'insertion qui est d'orienter vers un dispositif d'hébergement adapté à tous les ménages sans domicile ou risquant de l'être et nécessitant un accompagnement social. La mission la plus connue du SIAO, c'est bien sûr, celle du 115 et celle du Samu social, ça ce sont des choses qu'on connaît et qu'on en identifie clairement. Le 115 du 92 oriente les demandeurs vers 16 centres qui sont ouverts toute l'année, plus 13 centres qui fonctionnent, eux l'hiver, en plus des 16. Et 3 centres spécifiques pour familles. À ceux-là, s'ajoute un réseau d'hôtels spécifiques, un réseau d'hôtels, y compris à Saint-Cloud, où un hôtel qui est une structure d'accueil du 115. Il y a un hôtel à Saint-Cloud qui est une structure d'accueil du 115.

Les personnes hébergées en hôtel bénéficient d'un accompagnement spécifique, je vous le cite, parce que c'est le cas de Saint-Cloud, un accompagnement spécifique par une plateforme d'accompagnement social qui s'appelle « PASH », je ne vous donne pas l'acronyme, je ne vous détaille pas, qui comprend 22 travailleurs sociaux.

Alors, le Samu social, lui, intervient dans le cadre de maraudes, réalisées la nuit, mais aussi une action médico-psychosociale de jour. Plusieurs maraudes passent à Saint-Cloud, sur notre Ville, celle de la Croix Rouge en lien direct avec le Samu social, mais aussi celle de l'ordre de Malte. Alors, comment ça se passe ? Suite au signalement d'un SDF effectué par un Clodoaldien ou identifié par le CCAS, ce dernier saisit alors la maraude Croix Rouge qui dépêche, en général auprès de la personne signalée, une équipe dans la journée même du signalement. La maraude fait toujours un retour au CCAS ; on veille beaucoup à la suite qui est donnée. Nous avons un vrai lien de proximité avec cette maraude qui s'avère extrêmement réactive à nos demandes. On a vraiment un lien et des rencontres régulières pour s'assurer qu'il n'y a pas de personne qu'on aurait oubliée et on est très réactif sur le sujet. Il est important que, lors du signalement, si certains Clodoaldiens qui nous écoutent sont amenés à faire des signalements, et j'en ai déjà reçu de la part de Clodoaldiens ou d'élus dans cette salle, il est extrêmement important qu'on ait le lieu, l'endroit précis où la personne SDF peut être localisée, parce que c'est ce qui permet d'être efficace pour la maraude, parce que les personnes bougent un peu parfois, et donc il faut avoir vraiment un endroit précis.

Sur le logement d'urgence, alors je souhaite également, vous l'avez mentionné, vous l'avez rappelé, j'en ai parlé tout à l'heure, « l'opération hiver solidaire ». Cette opération est une opération menée par le Diocèse catholique de Nanterre qui propose des solutions d'hébergement pour l'hiver dans une dizaine de villes qui sont partenaires. En espèce, la Ville de Saint-Cloud est partenaire de cette opération, parce qu'elle a pris à sa charge l'aménagement d'un local spécifique qui est un local qui se trouve sous l'Église Notre-Dame- des- Aïrs et dans lequel il y a de l'accueil hivernal de quelques personnes pendant les mois d'hiver. Et le choix des personnes hébergées se fait en partenariat avec le CCAS.

Sur le traitement plus spécifique, parce que c'était présent dans votre question, des femmes victimes de violence, le traitement est un peu différent. La Ville a un étroit partenariat depuis 2 ans avec l'association « Flora Tristan » que vous connaissez probablement, qui est spécialisée sur les femmes victimes de violences, que ce soit sur le volet de la mise à l'abri ou sur le volet relogement, puisque vous l'abordez par le biais de la question du logement. Pour illustrer, cette année, la Ville a accompagné une famille pour une mise à l'abri, très récemment d'ailleurs, relogé 2 femmes victimes de violences et prioritaires PDALPD, et aussi 4 dossiers avec un relogement en dehors de la Ville. Un projet d'installation de l'association est à l'étude selon différentes modalités, dans le diffus ou dans le parc social ou autre.

Vous comprenez que ces dispositifs nécessitent une certaine discrétion. On ne va pas dire, à cet endroit-là, on accueille des femmes victimes de violence, pour des raisons évidentes de sécurité. Mais sachez que la Ville est très engagée sur 2 projets très concrets, à Saint-Cloud-même. L'association Flora Tristan, c'est chez nous également, a formé le personnel communal du service logement et du CCAS, et moi-même j'ai été formé, au repérage et à l'accueil de ce type de public, notamment dans le cadre des permanences que je fais régulièrement,



Procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022

afin de les sensibiliser sur la nécessité de se faire accompagner et de porter plainte. Et on a un lien très fréquent et régulier avec le commissariat sur ce sujet-là.

Enfin, la Ville s'engage depuis de très nombreuses années dans le relogement des familles hébergées en structures temporaires qui existent sur la Ville. Je peux citer, par exemple, la résidence Adoma sur les quais de Seine ou des logements dans le diffus, via le solibail que nous avons développé. Et donc il y a plusieurs logements qui sont appelés à répondre à des situations d'urgence, mais ce sont des logements qui doivent avoir une vraie rotation. Les personnes n'ont pas vocation à rester dans ces logements. Et donc on travaille beaucoup avec ces structures, afin de libérer des places pour que de nouveaux occupants en difficulté puissent venir. On a une rencontre annuelle avec les gérants de ces centres. On priorise des demandes de logement des occupants de ces centres. On essaie de les pousser. On remonte aux partenaires réservataires des demandes émanant de ces structures, propositions de logement dès que possible. Voilà, il est indispensable dans ces structures, par nature temporaire, d'assurer une véritable rotation pour rendre disponibles des logements qui correspondent à des situations difficiles.

Donc voilà tout un ensemble de situations et de participation active de la Ville, dans le cadre de ses compétences, à une politique de logement d'urgence.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Pierson, pour ces précisions.

Voyez, on parlait du logement social avec Monsieur Brunschvicg tout à l'heure, et tout ça pour vous dire que la vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille, puisque nous avons un projet dont, pour les mêmes raisons qu'évoquait Monsieur Pierson il y a quelques instants, je ne souhaite pas donner la localisation, en partenariat avec l'Association Flora Tristan qui est une association extrêmement sérieuse, qui prend très clairement en charge. Et nous étions prêts à investir, puisqu'on préempte les lieux, on met de l'argent sur la table, eh bien figurez-vous que nous avons reçu un avis défavorable des services préfectoraux de la DRIHL qui a donné un avis défavorable à ce projet. Vous voyez, comme quoi, tous ces gens qui nous font la morale sont loin de se la prodiguer à eux-mêmes.

Comme on faisait ce projet en partenariat avec le Département, j'ai demandé à ce que le Président du Département et moi-même, en tant que Maire, on cosigne un courrier qu'on va envoyer au Préfet, pour lui demander les raisons pour lesquelles ses services, la DRIHL en l'occurrence, s'opposent à ce projet qui est un projet d'intérêt général, qui est même une priorité fixée par la Première ministre, et avec une association dont personne ne peut discuter de la qualité. Flora Tristan est une association qui a pignon sur rue, qui est reconnue, qui est déjà une partenaire d'ailleurs du Département et des services préfectoraux, et nous avons eu un avis défavorable pour ce projet. Comme quoi, vous voyez, il ne suffit pas de dire « il n'y a qu'à-faut qu'on », c'est parfois beaucoup plus compliqué que ça. Donc voilà, ça complète ce que venait de dire Monsieur Pierson.

Mes chers collègues, donc nous n'avons plus de questions diverses. Nous approchons des fêtes de Noël, je vous souhaite un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 23h10

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire

Sacha GAILLARD

Éric BERDOATI